



**PROGRAMME DE COLLABORATION DES NATIONS UNIES SUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS LIÉES À LA DÉFORESTATION ET À LA DÉGRADATION DES FORÊTS
DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT**

Document de Programme National

République du Congo

1. Programme et signatures

PAYS : **République du Congo**

TITRE DU PROGRAMME : **Programme d'appui au processus REDD+ en République du Congo**

OBJECTIF DU PROGRAMME : **Les capacités nationales d'organisation, de dialogue, d'analyse stratégique et d'encadrement technique pour soutenir le mécanisme REDD+ sont développées**

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|--------------------|---------------|---------------|-------------|------------------|--------------------|-------------------------|---------------|------------------------|---------------|
| <p>Budget (ONU-REDD) : USD 4 000 000</p> <p>Période: 3 ans</p> <p>Dates prévisibles de démarrage et fin de la mise en œuvre: Novembre 2012 – Octobre 2015</p> <p>Gestion des fonds: Canalisée (pass-through)</p> <p>Agent Administratif : Bureau des Fonds d'affectation spéciale multi-partenaires (MPTF), PNUD</p> | <p>Budget du processus de préparation à la REDD+ [R-PP 2012] (*)</p> <p>Budget estimé : USD 17 654 246 <i>dont</i> :</p> <table><tr><td>1. Budget financé:</td><td>USD 8 000 000</td></tr><tr><td> Gouvernement:</td><td>USD 600 000</td></tr><tr><td> ONU-REDD (MPTF):</td><td>USD 4 000 000 (**)</td></tr><tr><td> FCPF / Banque mondiale:</td><td>USD 3 400 000</td></tr><tr><td>2. Budget non-financé:</td><td>USD 9 654 246</td></tr></table> <p>(*) Le R-PP est le plan national de préparation à la REDD+ (phase 1 du mécanisme REDD+ de la CCNUCC)</p> <p>(**) Cela inclut les coûts du programme et les coûts d'appui indirects</p> | 1. Budget financé: | USD 8 000 000 | Gouvernement: | USD 600 000 | ONU-REDD (MPTF): | USD 4 000 000 (**) | FCPF / Banque mondiale: | USD 3 400 000 | 2. Budget non-financé: | USD 9 654 246 |
| 1. Budget financé: | USD 8 000 000 | | | | | | | | | | |
| Gouvernement: | USD 600 000 | | | | | | | | | | |
| ONU-REDD (MPTF): | USD 4 000 000 (**) | | | | | | | | | | |
| FCPF / Banque mondiale: | USD 3 400 000 | | | | | | | | | | |
| 2. Budget non-financé: | USD 9 654 246 | | | | | | | | | | |

Ce document contient les éléments techniques et financiers de base de l'appui des organisations de l'ONU-REDD à la République du Congo sur la REDD+ ; il spécifie l'accord de coopération qui constitue la base légale pour les relations entre le Gouvernement de la République du Congo et chacune des organisations des Nations Unies participantes au programme ONU-REDD. De nombreux détails analytiques, techniques et opérationnels se trouvent dans le plan de préparation à la REDD+ (R-PP) de la République du Congo, qui compte deux versions : une version originale et longue de 2011 (R-PP 2011), approuvée par le FCPF, et une version mise à jour et plus concise de 2012 (R-PP 2012), qui a été approuvée par le Conseil d'Orientation de l'ONU-REDD (PB-8, mars 2012). Ces deux versions du R-PP constituent des documents complémentaires et indispensables pour la mise en œuvre du programme ; le R-PP 2012 est joint à ce programme comme document principal de référence.

– La version française est la version originale de ce programme national ONU-REDD –








PROGRAMME DE COLLABORATION DES NATIONS UNIES SUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS LIÉES À LA DÉFORESTATION ET À LA DÉGRADATION DES FORÊTS
DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Document de Programme National

République du Congo

Noms et signatures de partenaires nationaux et des organismes des Nations Unies participants

| Nations Unies | Gouvernement de la République du Congo |
|--|--|
|  <i>M. Lamin Manneh</i> Coordonnateur résident des Nations Unies République du Congo |  <i>S.E.M. Henri Djombo</i> 26/10/12 Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable |
|  <i>M. Dieudonné Koguiyagda</i> 26-10-2012 Représentant de la FAO République du Congo | |
|  <i>M. Eloi Kouadio IV</i> 26/10 Représentant résident adjoint du PNUD République du Congo | |
|  <i>M. Ibrahim Thiaw</i> 26.10.2012 Directeur, Division de la Mise en Œuvre des Politiques Environnementales, PNUD | |

Tous les signataires – autorités nationales de coordination et organismes des Nations Unies – assument leur entière responsabilité quant aux résultats déterminés, pour chacun d'entre eux, tels qu'ils figurent dans le tableau 1 et seront détaillés dans les programmes de travail annuels.

2. Résumé analytique

La REDD+ en République du Congo

Consciente du rôle de ses forêts dans l'atténuation des changements climatiques globaux, la République du Congo souhaite s'engager dans les nouveaux mécanismes politiques et financiers internationaux sur le climat. Le pays a un intérêt particulier pour la REDD+, ce nouveau mécanisme international de finance verte, issu des négociations sur le changement climatique, qui vise à compenser les efforts observables des pays forestiers en développement sur la réduction de la déforestation et la limitation de la dégradation des forêts. Tant le gouvernement que la société civile et les communautés locales sont parties prenantes actives de la REDD+ ; le défi est de construire un mécanisme REDD+ national consensuel et solide qui puisse fournir les résultats attendus.

La République du Congo perçoit le mécanisme REDD+ non pas seulement comme la mise en place d'une série d'éléments techniques pour suivre, anticiper et maîtriser les dynamiques de déforestation, mais comme une opportunité d'enclencher des changements stratégiques et de développement plus profonds, dynamisant le dialogue national sur la forêt et l'usage des terres, introduisant des réformes politiques et institutionnelles, et promouvant l'économie verte avec l'appui international. C'est ainsi que la phase de préparation à la REDD+ est conçue comme une étape cruciale qui servira pour concevoir et préparer les éléments politiques et opérationnels suivants :

- la stratégie nationale REDD+ elle-même, comme pilier d'une démarche vers le développement vert, y compris les dispositions pour la protection de la forêt, ainsi que pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques ;
- les réformes structurelles, notamment sur l'aménagement du territoire et la gestion des terres ;
- les dispositifs pour gérer la REDD+, y compris la détermination du niveau de référence des émissions et des absorptions, et la mise en place d'un scénario de référence national, un système complet de Surveillance et de Mesure, Notification et Vérification (SM et MNV), un système de sauvegardes sociales et environnementales et un mécanisme financier ; et
- un schéma détaillé d'investissements à grande échelle, spécialement dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et de la foresterie, qui sont les plus déterminants pour la REDD+ et le développement vert.

La République du Congo est en fait bien engagée dans le processus de préparation au mécanisme de la REDD+ depuis 2008. Le pays est membre des deux plateformes multilatérales d'appui à la REDD+, à savoir : le Fonds du Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), de la Banque mondiale, et le Programme de Nations unies pour la REDD+ (ONU-REDD), un partenariat de la FAO, du PNUD et du PNUE. La République du Congo, qui figure parmi les "pays pilotes" participants au processus du FCPF depuis le début (en 2008), a obtenu le "statut de membre" de l'ONU-REDD en 2010. Le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) pilote le processus REDD+ et a établi une Coordination nationale REDD+ (CN-REDD) à cet effet.

Dans le cadre du FCPF, le pays a élaboré de façon participative son plan de préparation à la REDD+, connu sous l'acronyme R-PP. Ce premier R-PP de la République du Congo a pris plus d'un an pour sa formulation, avec des consultations et des revues techniques aux niveaux national et international. Ce document R-PP de la République du Congo, exhaustif et très détaillé avec plus de 200 pages dans sa dernière version de septembre 2011, contient les principales considérations stratégiques, techniques, financières et méthodologiques préconisées par le pays et ses parties prenantes pour la préparation à la mise en œuvre de la REDD+. Il a été reconnu internationalement pour sa qualité technique après plusieurs révisions. Il a subi une nouvelle révision à l'occasion de la demande de subvention

au Conseil d'Orientation de l'ONU-REDD en mars 2012. Le R-PP (dans sa version originelle et exhaustive de 2011, ainsi que dans sa version 2012 révisée pour la demande de soutien à l'ONU-REDD) est le document politique de référence pour la REDD+ en République du Congo. L'ONU-REDD s'engage à appuyer sa mise en œuvre dans les domaines de compétence des organisations de l'ONU-REDD, ainsi que de façon coordonnée et complémentaire à l'action du FCPF et des autres partenaires.

Le R-PP de la République du Congo est structuré en six composantes, conformément au canevas conjoint FCPF et ONU-REDD, qui a légèrement évolué depuis, et que l'on a utilisé dans le R-PP 2012. Cela comprend quatre composantes d'intervention suivies de deux composantes de planification-suivi de la mise en œuvre, à savoir : (i) l'organisation du processus de préparation REDD+ et de consultation des parties prenantes, (ii) la préparation de la stratégie nationale REDD+, qui sera l'aboutissement concret de la phase de préparation, (iii) le développement d'un scénario de référence national, (iv) la conception d'un système national pour la surveillance des forêts et d'information sur les sauvegardes, (v) le calendrier et le budget, et (vi) le cadre de suivi et d'évaluation de la phase de préparation.

Le budget total du R-PP qui permettrait au pays d'être prêt à participer au mécanisme REDD+ (c'est-à-dire correspondant à la phase 1) est de US\$ 15,5 millions (soit environ 8 000 millions de FCFA) (R-PP 2011). Lors de la 3^{ème} mission conjointe REDD+ internationale au pays, les coûts de la préparation à la REDD+ ont été légèrement révisés et sont actuellement estimés à US\$ 17,7 millions (R-PP 2012). Environ la moitié de ce budget financera le cœur des activités de préparation à la REDD+, comprenant notamment la coordination, l'information et la dynamisation du dialogue national entre les parties prenantes (gouvernementales et non-gouvernementales), le renforcement de capacités, la décentralisation de la REDD+, les analyses techniques, l'élaboration participative de la stratégie nationale REDD+, la préparation du cadre de mise en œuvre de la REDD+, la conception et mis en place du dispositif pour le suivi des dimensions sociales et environnementales de la REDD+ (risques et bénéfices multiples), la définition du niveau de référence et du scénario de référence national des émissions et des absorptions et le développement du système SM et MNV. L'autre moitié du budget correspond à la mise en œuvre de *projets pilotes REDD+* afin de dégager des expériences de terrain concrètes et de permettre aux populations de s'engager directement et de percevoir des bénéfices multiples et tangibles que le processus REDD+ pourra apporter au-delà de la phase de préparation.

Engagement de l'ONU-REDD

Le R-PP de la République du Congo a été initialement approuvé par le Comité de direction du FCPF en 2010 et a été ratifié en 2011 suite à des améliorations (R-PP 2011), avec une dotation de US\$ 3,4 millions (environ 1,7 milliards de FCFA). La mise en œuvre des activités du R-PP financées par le FCPF a démarré au début de 2012. En 2011 le pays a aussi été retenu comme pays prioritaire de l'Afrique par le Conseil d'orientation de l'ONU-REDD, l'invitant à soumettre une proposition technique et financière afin de renforcer et cofinancer la mise en œuvre du R-PP, en synergie avec l'appui initial du FCPF et du Gouvernement.

Le FCPF et l'ONU-REDD travaillent ensemble en République du Congo dès 2010 lors d'une première mission conjointe dont l'objectif était d'améliorer les aspects de dialogue national sur la REDD+ et de structuration des parties prenantes du processus REDD+. Le FCPF et l'ONU-REDD ont aussi préparé le terrain depuis 2010 pour un appui technique et financier conjoint, étant donné le haut niveau d'engagement du pays sur la REDD+ et l'importance de sa forêt. Une deuxième mission conjointe FCPF et ONU-REDD s'est tenue en septembre 2011 afin de définir et planifier leurs rôles respectifs sur le R-PP. Enfin, une troisième mission conjointe FCPF et ONU-REDD, accompagnée également d'un délégué de l'UE-REDD (EFI), s'est tenue du 23 au 27 janvier 2012 pour finaliser et valider le R-PP 2012 et la proposition spécifique à l'ONU-REDD, en dialogue avec toutes les parties prenantes nationales.

Suite à ce travail de dialogue et de coordination, les parties prenantes se sont mises d'accord sur les domaines suivants pour l'engagement ONU-REDD en République du Congo :

- appui-conseil de qualité internationale à la Coordination Nationale REDD+ (CN-REDD), ainsi que l'appui au fonctionnement des structures de gestion de la REDD+ et à la collaboration interinstitutionnelle ;
- appui à l'engagement des parties prenantes, aux consultations et au dialogue national;
- soutien au lancement de la décentralisation de la REDD+ et au dialogue local ;
- appui à l'Information, l'Education et la Communication (IEC) sur la REDD+ ;
- appui financier et technique sur l'analyse des options stratégiques, la finalisation et validation de la stratégie nationale REDD+ et la planification des investissements REDD+ (en synergie avec le FCPF, qui financera l'essentiel de la construction de la stratégie nationale REDD+) ;
- appui-conseil technique et participatif aux projets et initiatives pilotes REDD+, y compris la mise en place d'un programme d'incitation à des expérimentations REDD+ locales ;
- contribution à la définition du cadre de mise en œuvre de la REDD+, notamment sur les questions de partage de revenus, du système de gouvernance des fonds REDD+, des outils fiscaux et économiques d'incitation pour la REDD+, et la mise en place d'un registre national pour les projets et initiatives REDD+ ;
- développement participatif des mesures de sauvegarde sociales et environnementales pour la REDD+, en utilisant l'outil *Principes et Critères Environnementaux et Sociaux* (PCES) de l'ONU-REDD (cf. R-PP 2012 pour détails), et en synergie avec l'exercice d'Evaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) préconisé aussi dans le R-PP 2012 et qui sera piloté avec l'appui-conseil du FCPF ;
- développement du Niveau de référence ;
- établissement du système de Surveillance forestier national et du MNV (SM et MNV) ; et
- conception du système d'information et de suivi des bénéficiaires et impacts de la REDD+, y compris l'appui à la création d'un Observatoire REDD+ indépendant.

En essence, l'engagement de l'ONU-REDD assurera un apport financier et technique crucial pour aider le Gouvernement congolais, avec les autres parties prenantes, à mettre en œuvre le R-PP, en synergie avec l'appui déjà défini du FCPF, ainsi que d'autres partenaires importants tels que la facilité UE-REDD (qui a participé à la définition de cette proposition). La requête financière auprès de l'ONU-REDD, pour un total de US\$ 4 millions (environ 2,6 milliards FCFA), permettrait d'engager les activités d'appui à la préparation au mécanisme REDD+ sur une période de trois ans (2012-2015), en ligne avec l'ambition nationale d'achever la phase de préparation à la REDD+ vers la fin 2014 (de façon à lancer la phase d'investissement en 2015, ou plus tôt si possible).

Le R-PP, ainsi que cette proposition d'appui d'ONU-REDD, sont alignés avec les priorités politiques du pays et avec les documents nationaux stratégiques de développement. Ils sont aussi en phase avec les politiques et pratiques préconisées par l'ONU-REDD, notamment celles liées à la participation de la société civile et des représentants des peuples forestiers dans les processus REDD+, à la gouvernance démocratique autour de la REDD+ et à la mise en place de mesures de sauvegardes sociales et environnementales pour la REDD+ (telles qu'aussi agréées dans les négociations de la *Convention Cadre de Nations Unies sur les Changements Climatiques*).

3. Cadre de résultats

Ce *Programme d'appui au processus REDD+*, qui serait financé par l'ONU-REDD, s'inscrit dans le processus REDD+ national permettant au pays d'être prêt à appliquer sa stratégie nationale REDD+ à l'horizon 2015, dans le cadre d'un développement vert. L'objectif attendu de l'appui d'ONU-REDD est d'aider à développer les capacités nationales d'organisation, de dialogue, d'analyse stratégique et d'encadrement technique pour soutenir le mécanisme REDD+. Le programme, structuré en quatre composantes opérationnelles (tel que prévu dans le canevas conjoint FCPF et ONU-REDD, ainsi que dans le R-PP du pays), vise trois résultats :

1. Le processus REDD+ national est bien géré et pleinement participatif [composante 1 du R-PP].
2. Le pays est prêt pour la mise en œuvre de réformes structurelles et d'investissements REDD+, avec la prise en compte de sauvegardes [composantes 2 & 3 du R-PP].
3. Un système d'information et de suivi global de la REDD+ est fonctionnel (composante 4 du R-PP).

Le cadre de résultats de la proposition ONU-REDD se trouve dans le tableau 1 ci-dessous. Ce cadre de résultat est organisé autour des résultats mentionnés [*outcomes*] et des réalisations attendues [*outputs*]. La matrice complète des activités et du budget de toutes les parties engagées actuellement se trouve dans le tableau 4 (section 8) du document (ainsi que dans la composante 5 du R-PP 2012).

Tableau 1. Cadre de résultats du Programme national (PN) – Programme d'appui au processus REDD+ (financé par ONU-REDD)

| But (du processus REDD+) : Le pays est prêt à appliquer sa stratégie nationale REDD+ à l'horizon 2015, dans le cadre d'un développement vert. | | | | | |
|--|--|--|------------------------------|--|------------------|
| Objectif (de l'appui ONU-REDD) : Les capacités nationales d'organisation, de dialogue, d'analyse stratégique et d'encadrement technique pour soutenir le mécanisme REDD+ sont développées. | | | | | |
| Résultats du PN [et correspondances avec le R-PP] | Réalisations attendues (cf. tableau 3 pour détails de suivi : indicateurs, points de référence et cibles) | Organisations ONU-REDD participantes | Partenaires de mise en œuvre | Activités indicatives | Budget (USD) (*) |
| Résultat 1. Le processus REDD+ national est bien géré et pleinement participatif [R-PP : Composante 1] | <p>1.1 Les organes centraux de la REDD+ sont en place (CN-REDD, CONA-REDD+, et structures de participation de la société civile, du secteur privé et des peuples autochtones), opérationnels et capables de répondre à leurs cahiers des charges respectifs.</p> <p>1.2 Des structures de décentralisation de la REDD+ sont opérationnelles.</p> <p>1.3 Un système d'Information, Education et Communication (IEC) est fonctionnel et avec une ample portée.</p> | <p>1.1 PNUD</p> <p>1.2 PNUD</p> <p>1.3 PNUD, PNUJ</p> | MEFDD (CN-REDD) | <p>1.1 Soutien à la CN-REDD et au CONA-REDD+ (personnel, formations) ; consultations techniques</p> <p>1.2 Soutien à 3 cellules départementales et au dialogue décentralisé (personnel, équipement)</p> <p>1.3 Activités diverses Information, Education et Communication (supports, outils et actions de communication et de sensibilisation)</p> | 861 000 |
| Résultat 2. Le pays est prêt pour la mise en œuvre de réformes structurelles et d'investissements REDD+, avec la prise en compte de sauvegardes [R-PP : Composantes 2 et 3] | <p>2.1 Adoption d'une stratégie nationale REDD+ qui est préparée sur la base d'analyses de qualité et de consultations participatives</p> <p>2.2 Un système d'encadrement & suivi des projets pilotes et d'expérimentations REDD+ est fonctionnel</p> <p>2.3 Un cadre institutionnel et légal adéquat pour la mise en œuvre de REDD+ est en place</p> <p>2.4 Les dimensions, risques et sauvegardes sociales & environnementales de la REDD+ sont bien analysés et définis de façon participative</p> <p>2.5 Le Congo a un niveau de référence préliminaire accepté par la communauté internationale</p> | <p>2.1 PNUJ, PNUD</p> <p>2.2 PNUD, PNUJ</p> <p>2.3 PNUD, PNUJ</p> <p>2.4 PNUD</p> <p>2.5 FAO</p> | MEFDD (CN-REDD) | <p>2.1 Analyse de la situation en matière de gouvernance pour la REDD+ ; études sur les options stratégiques ; finalisation de la stratégie et planification des investissements</p> <p>2.2 Soutien aux processus d'expérimentations (appui-conseil technique au développement des projets pilotes ; programme de petites subventions)</p> <p>2.3 Conception du cadre de mise en œuvre de la REDD+ (fonds national, partage des revenus, outils fiscaux et économiques)</p> <p>2.4 Développement participatif mesures de sauvegardes sociales et environnementales pour la REDD+</p> <p>2.5 Renforcement des capacités (personnel, bourses d'études, matériel informatique, formations) pour le développement du niveau de référence</p> | 1 557 100 |
| Résultat 3. Un système d'information et de suivi global de la REDD+ est fonctionnel [R-PP : Composante 4] | <p>3.1 Système S&MNV forestier et carbone conçu, avec des capacités nationales pour le système S&MNV renforcés.</p> <p>3.2 Accord entre les parties prenantes pour le suivi des bénéfices et risques de la REDD+ (notamment sur des aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance) avec le renforcement des capacités de suivi.</p> | <p>3.1 FAO</p> <p>3.2 PNUJ, PNUD</p> | MEFDD (CN-REDD) | <p>3.1 Conduite d'un inventaire forestier national ; suivi du changement du couvert forestier ; inventaire de gaz à effet de serre ; construction d'un système national de surveillance</p> <p>3.2 Conception du système d'information et de suivi des bénéfices et impacts multiples de la REDD+ ; renforcement institutionnel (Observatoire indépendant REDD+)</p> | 1 320 218 |

(*) Le budget détaillé (par activités principales) est dans le [tableau 4](#) et le budget présenté selon les catégories de dépenses des Nations Unies est dans l'[annexe 1](#).

Les allocations par agence de l'ONU-REDD, y compris les dépenses du programme et les dépenses indirectes d'appui, sont compilées dans le [tableau 2](#), ci-dessous.

Tableau 2: Allocations ONU-REDD canalisées (en USD)

| Allocations ONU-REDD canalisées (USD) | | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Total |
|---------------------------------------|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| FAO | Dépenses du programme | 427 214 | 437 214 | 414 322 | 1 278 750 |
| | Dépenses indirectes d'appui | 29 905 | 30 605 | 29 003 | 89 512 |
| UNDP | Dépenses du programme | 438 500 | 675 000 | 581 068 | 1 694 568 |
| | Dépenses indirectes d'appui | 30 695 | 47 250 | 40 675 | 118 620 |
| UNEP | Dépenses du programme | 233 000 | 326 500 | 205 500 | 765 000 |
| | Dépenses indirectes d'appui | 16 310 | 22 855 | 14 385 | 53 550 |
| Total | Dépenses du programme | 1 098 714 | 1 438 714 | 1 200 890 | 3 738 318 |
| | Dépenses indirectes d'appui | 76 910 | 100 710 | 84 062 | 261 682 |

Note: Les dépenses indirectes d'appui équivalent à 7% et font partie des règles opérationnelles d'ONU-REDD.

4. Dispositions relatives à la gestion et à la coordination

4.1. Structure générale du Programme ONU-REDD

Programme ONU-REDD

Le Programme des Nations Unies pour la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (ONU-REDD) est un partenariat de collaboration entre l'Organisation de Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Il a été lancé en septembre 2008 dans le but d'aider les pays bénéficiaires à développer leur capacité de réduction des émissions dues au déboisement ou à la dégradation des forêts et à mettre en œuvre un futur mécanisme REDD+. La République du Congo est pays partenaire de l'ONU-REDD depuis 2010.

Conseil d'orientation ONU-REDD

Le Conseil d'orientation d'ONU-REDD assure l'encadrement et la direction stratégique du Programme ONU-REDD. Il décide des allocations financières du Programme, conformément aux paramètres budgétaires fixés dans le document-cadre d'ONU-REDD, et met en place des mécanismes de suivi afin de garantir la réussite de l'ensemble du fonds. Le Conseil d'orientation d'ONU-REDD est chargé de la coordination avec les acteurs REDD à l'échelle mondiale, par exemple le Comité des participants du FCPF de la Banque mondiale. Le mandat et le règlement intérieur du Conseil d'orientation d'ONU-REDD sont mis à disposition sur le site Internet du Programme ONU-REDD (www.un-redd.org) ; veuillez également consulter l'espace de travail ONU-REDD réservé aux utilisateurs autorisés (www.unredd.net).

Secrétariat ONU-REDD

Le secrétariat d'ONU-REDD est au service du Conseil d'orientation ; il utilise les capacités des organismes des Nations Unies participants, d'instituts de recherche et d'experts reconnus. Il veille à ce que les politiques et stratégies décidées

par le Conseil d'orientation soient exécutées et respectées. Le secrétariat administre le processus d'examen des programmes nationaux. Il assume également la fonction de suivi et d'évaluation globale d'ONU-REDD qui inclut notamment le suivi des allocations aux programmes nationaux et de leurs réalisations, ainsi que des avancées de l'ensemble de chaque programme. Il veille à ce que des mécanismes de suivi soient appliqués. Les principaux rôles du secrétariat peuvent être résumés comme suit : appui au Conseil d'orientation ONU-REDD ; relations avec les partenaires et les entités externes ; assurance qualité et supervision des programmes nationaux ; assurance qualité et supervision des fonctions d'appui international décrites dans le Programme mondial- appui à l'action nationale REDD+ (ci-après « Programme national mondial ») ; et compilation et dissémination des connaissances.

Groupe de Direction des organismes des Nations Unies participants

Le Groupe de Direction (*Management Group*) des organismes des Nations Unies participants réunit des représentants des trois institutions des Nations Unies concernés : FAO, PNUD et PNUJ. Le Groupe de Direction est essentiellement chargé de veiller à ce que les institutions participent de manière active, participative et bien coordonnée à la mise en œuvre des buts et objectifs de l'ensemble du Programme ONU-REDD, ainsi que de superviser le secrétariat, conformément aux directions stratégiques et aux décisions du Conseil d'orientation.

Agent administratif

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale multi-partenaires (MPTF) du PNUD est l'Agent administratif du Fonds ONU-REDD. Ce bureau administre les fonds sur la base des décisions du Conseil d'orientation ONU-REDD et sert d'interface administrative avec les donateurs. La responsabilité du PNUD en tant qu'Agent administratif est établie dans la politique « Responsabilité du PNUD lorsqu'il agit en tant qu'Agent administratif dans les bureaux du Fonds d'affectation spéciale multi-partenaires et/ou pour les programmes nationaux des Nations Unies qui utilisent la modalité *pass-through* de gestion des fonds ».

Il incombe au Bureau des Fonds d'affectation spéciale multi-partenaires, agissant en tant qu'Agent administratif, les fonctions suivantes :

- (a) de recevoir les contributions des donateurs qui souhaitent apporter un soutien financier au Fonds ;
- (b) d'administrer les fonds reçus, conformément au mémorandum d'accord, y compris aux dispositions relatives à la clôture du compte du Fonds et aux points y afférents ;
- (c) de décaisser les fonds, selon leur disponibilité, pour chaque organisme des Nations Unies participant, conformément aux instructions données par le Conseil d'orientation, en tenant compte du budget établi dans le document de programme approuvé, tel que modifié à tout moment par le Conseil d'orientation ;
- (d) de consolider les états financiers et les rapports, sur la base des soumissions remises à l'agent administratif par chaque organisme des Nations Unies participant, comme prévu par le mandat, et de les remettre à chaque donateur ayant contribué au compte du Fonds et au Conseil d'orientation ;
- (e) de fournir un rapport final, notifiant notamment que le Fonds a été entièrement dépensé ou que le compte a été clos, conformément aux modalités d'application du Fonds ; et
- (f) de décaisser des fonds à tout organisme des Nations Unies participant pour tout coût supplémentaire lié à la tâche que le Comité directeur peut décider d'attribuer (conformément à l'article I, paragraphe 3), en vertu des modalités d'application.

4.2. Dispositions relatives à la gestion du programme au niveau national

Coordonnateur résident et organisations du système des Nations Unies en République du Congo

Ce programme national (PN) recevra l'appui du Coordonnateur résident du système des Nations Unies grâce à son rôle stratégique au sein de l'équipe-pays des Nations Unies et de ses relations avec les autorités nationales. Le Coordonnateur résident exercera une supervision continue du PN et veillera à ce que les organismes des Nations Unies participants remplissent leurs obligations. Il incombe au Coordonnateur résident de soutenir la conception de l'ensemble du programme sous la direction du gouvernement, de superviser de façon permanente les activités du PN et de coordonner le système des Nations Unies avec la Coordination nationale REDD+ (CN-REDD) de la République du Congo. Le Coordonnateur résident facilite également le suivi et l'évaluation permanents des activités du PN, conformément aux normes des Nations Unies et aux orientations fournies par le Secrétariat ou le Conseil d'orientation d'ONU-REDD. Après réception des rapports synthétisés au niveau du pays, le Coordonnateur résident fournira une évaluation d'ensemble des avancées et des résultats du PN. Chaque Coordonnateur résident est invité à tenir les membres de l'équipe-pays pleinement informés des activités d'ONU-REDD. Le Programme ONU-REDD souhaite que les coordonnateurs résidents atteignent les ONG, les organisations de la société civile, les autorités nationales et les organismes des Nations Unies non-résidents, le cas échéant.

Le PNUD sera l'agence leader de ce programme national ONU-REDD, avec les rôles définis dans le document *Principes pour les programmes nationaux ONU-REDD* (cf. [annexe 3](#)). De plus, le PNUD jouera un rôle stratégique dans la mise en œuvre du programme en vue de la connexion de la REDD+ avec une perspective d'économie verte sur laquelle à la fois le Gouvernement et le PNUD sont particulièrement engagés.

Des missions conjointes ONU-REDD et FCPF seront régulièrement réalisés pour guider la mise en œuvre de ce programme national ainsi que de l'ensemble du processus national REDD+, et aussi pour préparer des plans annuels conjoints de travail, assurer la coordination des interventions et du financement, solutionner des problèmes de mise en œuvre et bâtir les réflexions stratégiques et techniques sur les travaux REDD+. Ces missions conjointes seront ouvertes à d'autres partenaires internationaux qui s'impliquent dans l'appui technique et financier du processus REDD+ (bailleurs REDD+ tels que la Norvège et d'autres).

Structures nationales de gestion et de mise en œuvre

Le Ministère de l'Économie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) est l'institution gouvernementale qui pilote le processus REDD+ en République du Congo et assure la tutelle de ce programme (soutenu par ONU-REDD).

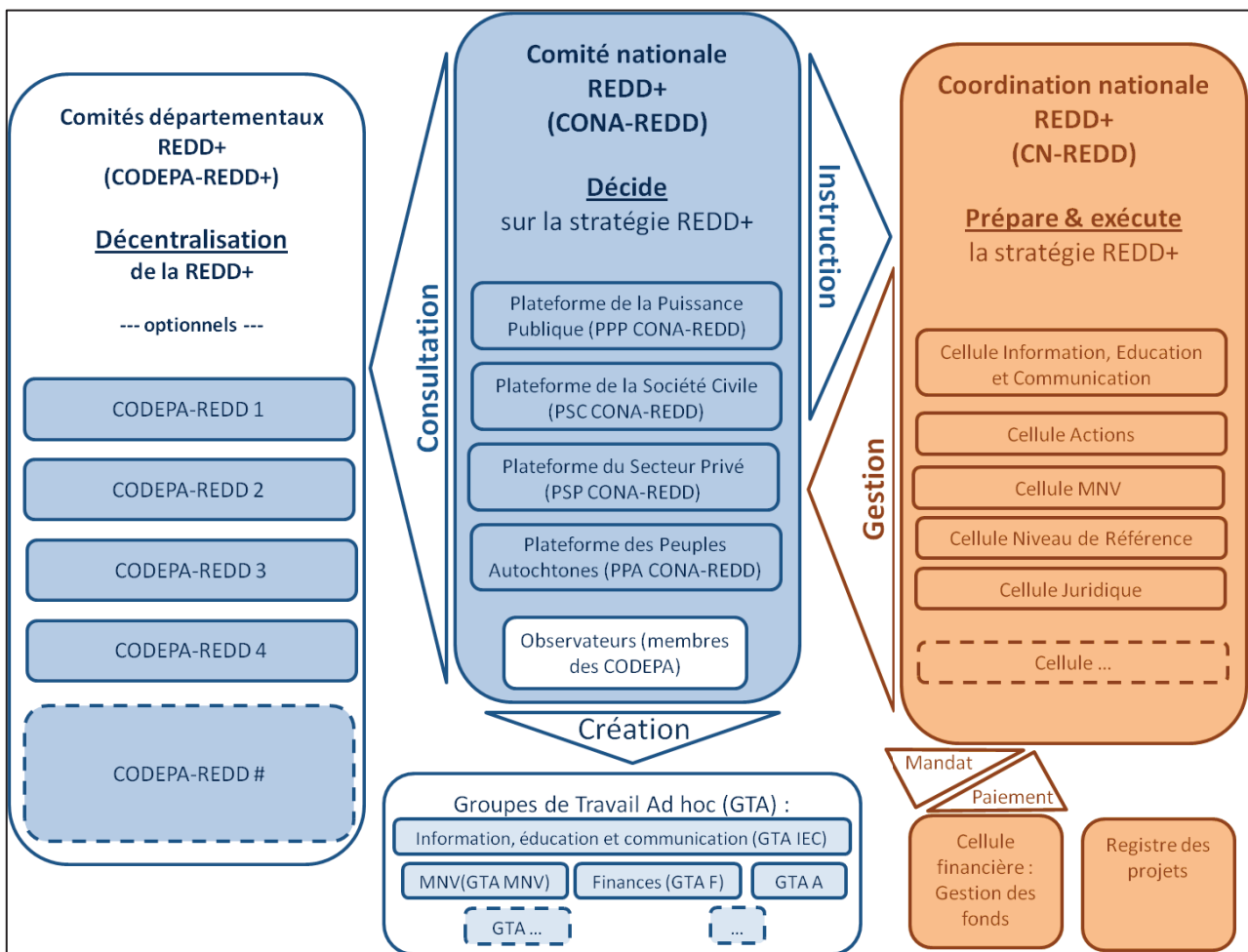
Les structures principales de gestion du processus REDD+ du pays sont les suivantes:

- **Comité national REDD+ (CONA-REDD)** : rôle d'orientation et de prise de décisions stratégiques autour de la REDD+, notamment : grandes orientations politiques, stratégiques et techniques sur le processus REDD+ ; approbation des plans de travaux et budget des programmes et projets REDD+ d'échelle nationale ; validation des documents stratégiques et des aspects légaux autour de la REDD+ ; et arbitrage des conflits potentiels entre parties prenantes du processus REDD+ national. Le CONA-REDD a une composition multi-acteurs afin de représenter les différentes perspectives sur la REDD+ et est constitué de quatre plateformes : la plateforme de la puissance publique, la plateforme de la société civile, la plateforme des peuples autochtones et la plateforme du secteur privé. Le Comité national REDD+ est en train d'être établi. Ses membres seront nommés par décret et leur désignation prendra en compte la question de l'égalité de genre. Les décisions au sein du Comité national REDD+ seront prises par consensus.

- **Coordination nationale REDD+ (CN-REDD)** : rôle exécutif, y compris : animation et gestion du processus REDD+ au quotidien, coordination des chantiers et des parties prenantes REDD+, mise en œuvre des programmes et activités REDD+ dont elle a la responsabilité (tels que les programmes d'appui de FCPF et ONU-REDD), et promotion de l'engagement intersectoriel du Gouvernement dans la REDD+ ainsi que de la participation des représentants des organisations de la société civile et des peuples autochtones concernés. Il faut noter le rôle catalytique de la CN-REDD dans l'animation du débat REDD+ national entre les plateformes de la puissance publique, de la société civile, des peuples autochtones et du secteur privé afin d'assurer un processus nationale approprié, légitime et viable. La Coordination nationale REDD+ existe depuis 2010, mais a besoin d'être renforcée en ressources humaines et moyens de travail, ce qui est en cours avec l'appui FCPF et qui sera intensifié avec l'appui du Programme ONU-REDD.
- Des **Comités départementaux sur la REDD+ (CODEPA-REDD)** : structures de relai de la CN-REDD et d'appui à la décentralisation de la REDD+. Le programme présent appuiera la création et le démarrage de trois de ces comités dans une démarche pilote, d'expérimentation.

Ces trois structures principales, ainsi que d'autres structures d'accompagnement, sont présentées dans la [figure 1](#) ci-dessous (pour une description détaillée, voire la section 1a du R-PP).

Figure 1. Organigramme des structures de gestion de la préparation à REDD+



Source: Adaptation du R-PP 2012 (section 1a).

En République du Congo, le cadre juridique de la REDD+ sera consolidé soit par la mise en place d'une loi-cadre REDD+, soit par l'amélioration de la loi n°003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement. Ces améliorations se feront à travers des amendements au cadre actuel de l'environnement via l'introduction des principes liées à la REDD+, en vue d'organiser tous les aspects relatifs à la mise en œuvre du processus REDD+ dans le pays (les contours de ce cadre juridique sont présentés dans la section 2c du R-PP). Un décret est prévu avant la fin 2012 pour institutionnaliser les structures de pilotage et de gestion de la REDD+ au pays.

En plus, un Fonds national REDD+ pourrait être créé pour gérer les financements additionnels REDD+ et plutôt afin de promouvoir et canaliser les investissements REDD+. Son fonctionnement est discuté en détails dans la composante 2c. Un Registre national REDD+ serait aussi créé afin de recenser les activités REDD+ ; il est proposé plus spécifiquement dans la section 2c et le pays voisin la RDC a déjà entamé une telle démarche et donc la République du Congo pourra s'en inspirer (d'ailleurs la création d'un tel Registre s'inspire de l'idée de créer un registre international des actions volontaires d'atténuation faites par les pays en développement, ce qui est connu comme NAMAs en anglais).

Comité de Pilotage ONU-REDD / Congo [cf. annexe 4 pour plus de détails]

Afin de guider et suivre la mise en œuvre de ce programme national financé par l'ONU-REDD, un *Comité de pilotage ONU-REDD / Congo* du Congo sera établi au début de la mise en œuvre du programme. Ses rôles principaux sont la coordination technique et l'orientation stratégique entre le pays et les organisations du système de Nations unies engagés dans ce programme. Ses rôles spécifiques comprendront [cf. annexe 4 pour les détails] :

- (i) approbation des plans de travail et budget annuels ;
- (ii) examen et adoption des rapports annuels de progrès ;
- (iii) assurance de l'harmonisation du programme avec les priorités nationales et les documents UNDAF du pays ;
- (iv) analyse des arrangements institutionnels et opérationnels de mise en œuvre, et révision si nécessaire ;
- (v) solution de problèmes de la mise en œuvre ; et
- (vi) adoption d'accords ou décisions pour améliorer la mise en œuvre et l'impact du programme.

Le Comité de pilotage ONU-REDD / Congo sera co-présidé par le Ministre de tutelle de la REDD+ (i.e. MEFDD) et le Coordonateur résident de Nations unies au Congo, ou leurs représentants. Il sera aussi composé par des représentants des trois organisations de Nations unies qui font partie de l'ONU-REDD (FAO, PNUD et PNUE), le Coordonateur national REDD+ (en qualité de Secrétaire) et deux (2) représentants non-gouvernementaux (société civile et peuples autochtones, respectivement). Les membres de la Coordination nationale REDD+ y participeront aussi, en fonction des besoins. Le FCPF sera aussi invité en qualité d'observateur actif, avec l'objectif de renforcer le travail conjoint ONU-REDD et FCPF au pays. Le Comité de pilotage ONU-REDD / Congo se réunira une fois à l'année, ainsi qu'autant de fois que nécessaire, à la demande d'un de ses co-présidents.

Gestion centrale et décentralisée du processus REDD+ et du programme

La Coordination Nationale REDD (CN-REDD) est l'unité de gestion du programme. Comme tous les autres organes de la REDD en République du Congo, elle est mise en place par un décret présidentiel, portant organisation, attribution et fonctionnement des organes de gestion de la REDD+ en République du Congo (Comité National, comités départementaux et Coordination nationale).

Conformément à ce décret en cours de visa, la Coordination nationale REDD+ est chargée des responsabilités suivantes : exécuter (en direct ou en sous-traitance) les actions de préparation à la REDD+ ; assurer le contact avec les différentes plateformes de consultations, nationales ou départementales (voir composante 1b) ; préparer les sessions du Comité national REDD+ ; guider et superviser les études analytiques à réaliser ; et faire le suivi des programmes et financements d'appui au processus REDD+.

La Coordination nationale REDD+ assure donc la gestion quotidienne du processus REDD+ en République du Congo. Elle est placée sous la tutelle administrative du Ministère de l'Économie Forestière et du Développement Durable et elle répond aux décisions prises par le Comité national REDD+, auquel elle transmet toute information utile sur le processus REDD+, sous forme de rapports d'activités ou d'assistance sur des sujets pointus où le Comité national REDD+ sollicite son expertise.

La Coordination nationale REDD+ est composée d'au moins 6 membres recrutés sur une base compétitive et entériné par une note du Ministre en charge de l'Environnement (ces experts sont en cours de recrutement sous financements du Gouvernement et du FCPF) :

- Un haut fonctionnaire senior, Coordonnateur national ;
- Un expert en sociologie, Chef de la Cellule Information, éducation et communication ;
- Un expert en inventaire forestier et télédétection, Chef de la Cellule MRV ;
- Un expert en économie, Chef de la Cellule modélisation/scénario de référence ;
- Un expert en évaluation socio-environnementale, Chef de la Cellule évaluation ;
- Un expert en montage de projets de développement, Chef de la Cellule action ;
- Un expert en matière juridique, Chef de la Cellule Juridique.

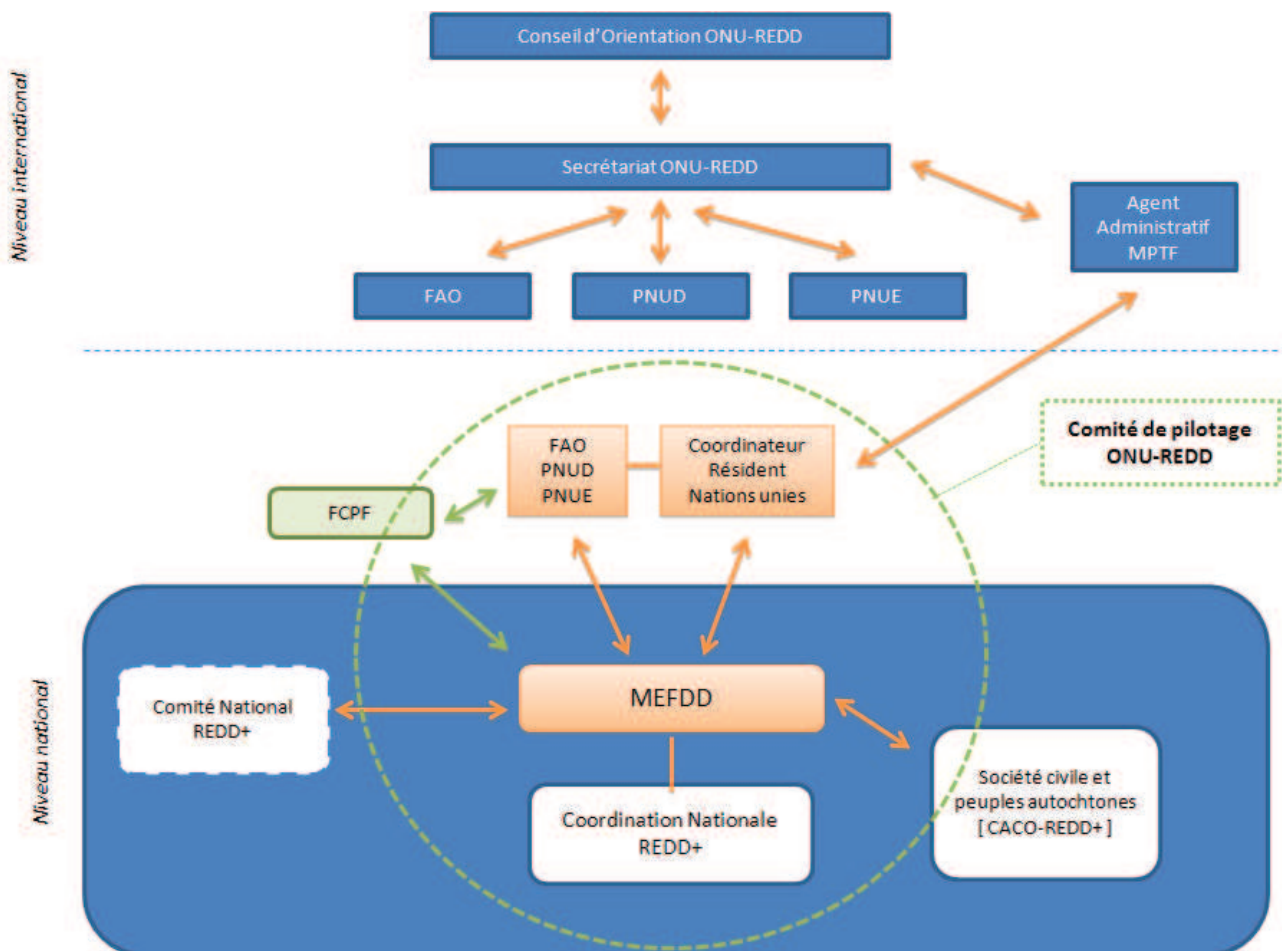
En plus, l'ONU-REDD fournira le financement pour le recrutement d'experts et conseillers techniques pour aider au processus REDD+ national et décentralisé. En particulier, cela servira pour renforcer l'appui-conseil à l'ensemble du processus REDD+ (en mettant à disposition une expertise internationale de haut niveau) et pour démarrer la décentralisation de la REDD+. Les recrutements au sein de la CN-REDD seront les suivants (se référer à l'Annexe 5 pour les termes de référence initiaux) :

- **Conseiller Technique Principal (CTP)** : expert international, très compétent en matière de REDD+, avec une forte capacité de gestion de programmes et de processus politiques. Le CTP est basé à la CN-REDD pour apporter sa contribution dans le pilotage technique, la coordination et la gestion des programmes liés au financement ONU-REDD. Le CTP sera recruté suivant les procédures des Nations unies (PNUD) en concertation avec le Coordonnateur national REDD+.
- **Assistant administratif-financier** : expert national avec maîtrise des procédures de Nations Unies et qui aidera le CTP dans la mise en œuvre et la gestion de ce programme national.
- **Expert MNV** : expert international, chargé de coordonner et superviser les activités en lien avec le développement d'un système national de surveillance et de mesure, notification et vérification (S & MNV) de la REDD+. L'expert appuiera la CN-REDD dans la mise en œuvre de la composante scénario de référence pour la modélisation de la déforestation et de la dégradation de forêts suivant l'approche prospective choisie par la République du Congo. L'expert sera recruté suivant les procédures des Nations unies (FAO) en concertation avec le Coordonnateur national REDD+.

- Expert national sur les bénéfices multiples de la REDD+ :** expert national, chargé de piloter le chantier sur les bénéfices multiples de la REDD+ en République du Congo, assurant la participation des parties prenantes concernées, et aidant à développer des outils et mécanismes prenant en compte les bénéfices multiples de la REDD+ dans la mise en œuvre de la stratégie nationale via des programmes d'investissements porteurs d'une transition vers un développement vert en République du Congo. L'expert national sera recruté suivant les procédures des Nations unies (PNUE) en concertation avec le Coordonnateur national REDD+.

La mise en œuvre décentralisée de la REDD+, y compris des activités pertinentes de ce programme, sera réalisée avec le concours des **Comités départementaux REDD+ (CODEPA-REDD+)**, à établir au niveau départemental. Ils auront les fonctions principales suivantes : (i) faciliter la mise en œuvre des décisions du Comité national REDD+ et du processus REDD+ au niveau du Département ; (ii) animer le débat REDD+ départemental entre les parties prenantes du secteur public, de la société civile et du secteur privé ; (iii) arbitrer les conflits potentiels entre parties prenantes de la REDD+ au niveau départemental ; et (iv) formuler des propositions au Comité national REDD+. Les CODEPA-REDD+ sont en harmonie avec la structure de l'administration publique congolaise, qui est déconcentrée et décentralisée au niveau des 12 Départements. Dans la désignation des membres du Comité Départemental, la question du genre devrait être prise en compte.

Figure 2: Organisation institutionnelle de la mise en œuvre du programme national ONU-REDD en République du Congo



Participation de la société civile et des populations autochtones

La participation des organisations de la société civile nationales et des peuples autochtones, qui sont concernés par le processus REDD+, est indispensable pour la réussite de la REDD+. La mise en œuvre de ce programme n'assurera pas seulement la participation et la consultation de ces parties prenantes indispensables, mais aussi renforcera leur engagement. En fait, dès le début de son engagement à la République du Congo, l'ONU-REDD s'est engagée à appuyer le processus de structuration des organisations de la société civile et des populations autochtones pour la REDD+ (cf. sections 1b/1c du RPP 2012 pour une description détaillée de ce processus).

Le Programme ONU-REDD, en collaboration étroite avec le FCPF et autres partenaires internationaux, a élaboré et adopté des documents de guidance sur la participation et l'engagement des représentants pertinents de la société civile ainsi que des organisations des peuples autochtones, notamment les suivantes, qui seront employés lors de la mise en œuvre de ce programme : Le *Guide opérationnel de l'ONU-REDD pour l'engagement des peuples autochtones et d'autres communautés dépendantes de la forêt* et les lignes directrices de l'ONU-REDD sur le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP).

Coordination avec d'autres initiatives REDD+

Le R-PP de la République du Congo a été initialement approuvé par le Comité de direction du FCPF en 2010 et a été ratifié en 2011 suite à des améliorations, avec une dotation de US\$ 3,4 millions (environ 1,7 milliards de Fcfa). La mise en œuvre des activités du R-PP financées par le FCPF démarre au début de 2012. L'appui ONU-REDD s'inscrit donc dans une perspective de complémentarité totale avec le FCPF dès le début du processus.

Le FCPF et l'ONU-REDD travaillent ensemble en République du Congo dès 2010 lors d'une première mission conjointe dont l'objectif était d'améliorer les aspects de dialogue national sur la REDD+ et de structuration des parties prenantes du processus REDD+. Le FCPF et l'ONU-REDD ont aussi préparé le terrain depuis 2010 pour un appui technique et financier conjoint, étant donné le haut niveau d'engagement du pays sur la REDD+ et l'importance de sa forêt. Une deuxième mission conjointe FCPF et ONU-REDD s'est tenue en septembre 2011 afin de définir et planifier leurs rôles respectifs sur le R-PP. Enfin, une troisième mission conjointe FCPF et ONU-REDD, accompagnée également d'un délégué de l'UE-REDD (EFI), s'est tenue du 23 au 27 janvier 2012 pour finaliser et valider cette proposition ONU-REDD, en dialogue avec toutes les parties prenantes nationales. Les acteurs de la REDD+ en République du Congo vont ainsi continuer la pratique des missions conjointes pour assurer la coordination des activités.

Il convient de plus de noter qu'à la fois le FCPF et l'ONU-REDD fournissent un appui conséquent au personnel de la CN-REDD, qui est l'institution clé de la coordination de toutes les activités REDD+ en République du Congo.

5. Dispositions relatives à la gestion des fonds

Le Programme ONU-REDD est financé à travers le Fonds d'affectation spéciale multipartenaires (MPTF), géré par un bureau autonome du PNUD, qui est donc l'Agent Administratif. Le Programme ONU-REDD utilise la modalité canalisée ("pass-through") pour la gestion des fonds, ce que signifie que les fonds sont transférés du MPTF à chaque agence participante, selon la distribution budgétaire approuvée par le Conseil d'Orientation ONU-REDD en mars 2012 et détaillée dans le tableau 2 (en haut) ainsi que dans le Plan de Travail selon les catégories budgétaires harmonisées de Nations Unies (annexe 1). Les fonds sont transférés aux sièges de chaque agence de Nations Unies, qui alors utilisent leurs politiques et procédures pour transférer les fonds à leurs bureaux pays ou bien directement pour la mise en œuvre des activités. En conséquence, au niveau national, le programme national ONU-REDD peut avoir jusqu'à trois

lignes de financement différentes, à la manière d'un programme conjoint parallèle. Néanmoins, la coordination des activités et l'harmonisation des financements sont des principes de l'ONU-REDD qui s'appliqueront à ce programme (notamment avec l'aide du Conseiller Technique Principal basé au sein même de la CN-REDD) afin de faciliter la mise en œuvre (cf. [annexe 3](#)).

A niveau de la République du Congo, les fonds seront gérés de façon cohérente et harmonisée parmi les trois organisations de l'ONU-REDD participantes. Suite à l'évaluation dite « macro » du système de Nations Unies en vigueur en République du Congo, le transfert de cash directement au partenaire gouvernemental n'est pas encore faisable et, en conséquence, les organisations de Nations unies emploieront la modalité d'implémentation directe : la FAO au travers de l'implémentation directe ou, si justifié, via *Protocoles d'Accord* (LoA) avec des partenaires de mise en œuvre agréés; le PNUD en utilisant la Modalité d'Implémentation Directe (DIM) selon ses procédures habituelles au pays; et le PNUE en réalisant contrats ou protocoles d'accord avec des prestataires de service. Une planification conjointe des 3 organisations de l'ONU-REDD, avec le FCPF et éventuellement d'autres partenaires internationaux, ainsi que des missions conjointes régulières serviront à assurer une harmonisation des interventions et des financements. Au moment de la finalisation et signature de ce programme, le système de Nations Unies au Congo est dans le processus conduisant au système harmonisé de transfert de fonds des Nations Unies (connu sous l'acronyme HACT, pour "Harmonised Approach to Cash Transfers"). Un plan d'action a été élaboré et un comité de travail (*task force*) sur le HACT est en train de se constituer. Cela pourra fournir aux organisations de Nations Unies, à partir de 2013, des lignes directrices plus claires et plus harmonisées de mise en œuvre des activités, y compris la possibilité d'utiliser des modalités d'implémentation nationales ou hybrides avec le Gouvernement.

Les possibilités en matière de gestion du fonds et les instruments types ont été approuvées par tous les membres du Groupe de Nations Unies pour le Développement (GNUD). Leur utilisation sans modification lors de la mise en œuvre des programmes communs n'exige pas d'approbation supplémentaire de leur siège central. Les équipes-pays des Nations Unies doivent donc s'efforcer d'utiliser les instruments normalisés. Si, pour quelque raison que ce soit, les instruments normalisés ne peuvent pas être utilisés, les sièges centraux doivent être consultés afin de connaître les autres possibilités qui existent. Les instruments et le détail de chaque possibilité de gestion du Fonds se trouvent dans la *Note d'orientation sur l'élaboration de programmes communs*. L'Agent Administratif veillera à la cohérence entre le programme commun et les dispositions applicables des procédures administratives normalisées conclues entre les donateurs et l'agent administratif, ainsi que le mémorandum d'accord conclu entre les organismes des Nations Unies participants et l'agent administratif.

Les fonds seront décaissés en pleine conformité avec les plans de travail et budget approuvés, ainsi que selon des termes de référence précis préparés lors de la mise en œuvre du programme. Le Conseiller Technique Principal (CTP), qui sera recruté par le PNUD (au nom des trois organisations de l'ONU-REDD), jouera un rôle central auprès du Coordonnateur National dans la conception des activités, les recrutements, les déboursements et l'ensemble des processus administratifs et financiers des organisations en fonction des besoins (il/elle sera aidé par un assistant administratif et financier ayant la maîtrise des procédures de Nations Unies, dont le recrutement est prévu). De plus, la mise en œuvre du programme sera conforme aux principes opérationnels établis par la Coordination nationale REDD+, ainsi qu'aux accords pris par le *Comité de pilotage ONU-REDD / Congo*, aux principes opérationnels de Nations Unies et aux accords et recommandations des missions conjointes ONU-REDD.

Les organisations ONU-REDD ont récemment adopté un ensemble de principes de mise en œuvre des programmes nationaux ONU-REDD (cf. Annexe 3), qui visent à assurer une bonne coordination pour faciliter la gestion du programme du point de vue du partenaire national. Les organisations participantes des Nations unies suivront ces principes lors de la mise en œuvre de ce programme en République du Congo. Le PNUD jouera le rôle d'organisation leader, ce que signifie, sur la base de ces principes, que le PNUD sera responsable de l'avancement de la mise en

œuvre de ce programme vis-à-vis du Groupe de Direction de l'ONU-REDD et il assurera la coordination entre les organisations de l'ONU-REDD. Dans ce sens, le PNUD recrutera le Conseiller Technique Principal en charge de la mise en œuvre du programme national, en collaboration étroite avec le Coordonnateur national REDD+.

Les financements seront mis à disposition selon les règles et procédures du Programme ONU-REDD. Ces procédures requièrent la soumission des documents suivants à l'agent administratif (le MPTF) par le Secrétariat ONU-REDD : (i) une copie du présent Document de Programme National signée, et (ii) un formulaire de soumission signé par le président du Conseil d'Orientation de l'ONU-REDD. L'agent administratif mettra les fonds à disposition des organisations de l'ONU participantes selon les modalités établies à la section II du Protocol d'Accord du MPTF (<www.undp.org/MPTF/UN-REDD/overview.shtml>) lors de la réception des documents nécessaires. L'agent administratif devra notifier les organisations de l'ONU participantes et le Coordinateur résident des Nations Unies quand les fonds auront été transférés. Chaque agence de l'ONU participante devra établir un compte bancaire spécifique pour la réception et la gestion des fonds déboursés par l'agent administratif. Les organisations de l'ONU participantes ont droit à 7% de coûts d'appui indirects.

Les organisations de l'ONU participantes ne feront aucun engagement au-delà des budgets approuvés. Si le besoin de dépasser les budgets, l'agence de l'ONU concernée consultera les autres organisations de l'ONU participantes et soumettra une requête budgétaire supplémentaire au Conseil d'Orientation de l'ONU-REDD via le Secrétariat.

6. Suivi, évaluation et établissement de rapports

Cadre de suivi et évaluation

Le cadre de suivi et évaluation de ce programme national est présenté au tableau 3 ci-dessous ; il est cohérent avec le cadre de résultats (tableau 1, ci-dessus) et avec les matrices budgétaires (tableaux 2 et 4, et annexe 1). Il comporte un total de 13 indicateurs de résultats et d'impacts.

Tableau 3: Cadre de suivi du programme national

| Résultats et impacts attendus | Indicateur | Point de référence | Cible des indicateurs (*) | Moyens de vérification | Responsabilités | Risques et hypothèses |
|---|---|---|--|---|--|--|
| <p>1.- Le processus REDD+ national est bien géré et pleinement participatif [R-PP : composante 1]</p> <p>1.1 Les organes centraux de la REDD+ sont en place (CN-REDD, CONA-REDD+, et structures de participation de la société civile, du secteur privé et des peuples autochtones), opérationnels et capables de répondre à leurs cahiers des charges respectifs.</p> <p>1.2 Des structures de décentralisation de la REDD+ sont opérationnelles.</p> <p>1.3 Un système d'information, Education et Communication (IEC) est fonctionnel et avec une ample portée.</p> | <p>1. Nombre de personnes impliquées dans le processus REDD+ avec des rôles différenciés</p> <p>1.1 Fréquence des réunions des organes de gestion et de consultation sur la REDD+</p> <p>1.2 Etablissement des structures REDD+ décentralisées</p> <p>1.3 Portée des efforts de communication REDD+</p> | <p>1. Moins de 150 personnes ont été impliquées sur la REDD+ jusqu'à présent dans les exercices de consultation et de validation des programmes FCPF et ONU-REDD.</p> <p>1.1 Les organes de gestion et de consultation se réunissent sporadiquement et la CONA-REDD+ n'est pas encore établie.</p> <p>1.2 Les structures REDD+ décentralisées sont inexistantes.</p> <p>1.3 Les efforts de communication sont irréguliers et limités.</p> | <p>1. Au moins 1 500 personnes, aux rôles spécifiques, impliquées dans le processus REDD+, tant au niveau central que décentralisé ; avec un minimum de 25% de femmes engagées.</p> <p>1.1 Les organes de gestion et de consultation sur la REDD+ prennent les mesures et actions correspondant à leur cahier des charges, dans les délais adéquats (cible : décembre 2014) : trois réunions annuelles de la CONA-REDD+ et trois rencontres annuelles des structures de participation publique autour de la REDD+.</p> <p>1.2 Le cahier des charges, l'ancrage institutionnel et les budgets de fonctionnement des trois cellules REDD+ décentralisées de gestion et de consultation sur la REDD+ sont adoptés (cible : à mi-parcours).</p> <p>1.3 La REDD+ est communiquée à travers de au moins cinq media différents, y compris via des communications ciblées au niveau communautaire (ex. journaux, radio, brochures, théâtre, matériel de formation, etc.)</p> | <p>Cahier des charges des organes de la REDD+ et rapports des événements de consultation et dialogue politique autour de la REDD+.</p> <p>Textes de loi portant sur les arrangements institutionnels.</p> <p>Rapports des activités et compte-rendu des réunions de la CN-REDD et des autres organes REDD+.</p> <p>Rapports des activités IEC, y compris rencontres et événements de formation et de consultation, ainsi que des enquêtes (avant et/ou après activités) auprès des participants et des parties prenantes.</p> | <p>CN-REDD</p> <p>Organisations ONU-REDD: PNUD, PNUF</p> | <p>Attribution d'un haut niveau d'engagement et d'autonomie aux structures de gestion de la REDD+. (H)</p> <p>Les structures de gestion de la REDD+ et d'engagement des parties prenantes sont renforcées. (H)</p> <p>Les structures de gestion de la REDD+ ne peuvent pas prendre de décision juridique faute d'un cadre juridique adéquat. (R)</p> <p>Faiblesse des parties prenantes nationales (notamment les organisations de la société civile) pour soutenir un dialogue et un processus de délibérations de qualité. (R)</p> <p>Fraude institutionnelle et corruption, qui peuvent empêcher le processus REDD+ de gagner en crédibilité et d'attirer cofinancements. (R)</p> |

| Résultats et impacts attendus | Indicateur | Point de référence | Cible des indicateurs (*) | Moyens de vérification | Responsabilités | Risques et hypothèses |
|---|--|--|---|---|--|---|
| <p>2.- Le pays est prêt pour la mise en œuvre de réformes structurelles et d'investissements REDD+, avec la prise en compte de sauvegardes [R-PP : composantes 2 & 3]</p> <p>2.1 Adoption d'une stratégie nationale REDD+ qui est préparée sur la base d'analyses de qualité et de consultations participatives</p> <p>2.2 Un système d'encadrement & suivi des projets pilotes et d'expérimentations REDD+ est fonctionnel</p> <p>2.3 Un cadre institutionnel et légal adéquat pour la mise en œuvre de REDD+ est en place</p> <p>2.4 Les dimensions, risques et sauvegardes sociales & environnementales de la REDD+ sont bien analysés et définis de façon participative</p> <p>2.5 Le Congo a un niveau de référence préliminaire accepté par la communauté internationale</p> | <p>2. Existence d'une stratégie nationale sur la REDD+ soutenue par un processus politique de haut niveau</p> <p>2.1 Livraison d'études analytiques intermédiaires importantes pour la stratégie nationale REDD+</p> <p>2.2 Nombre de projets et initiatives REDD+ pilotes recevant un encadrement important de la CN-REDD</p> <p>2.3 Etablissement d'un registre national des projets et initiatives REDD+</p> <p>2.4 Intégration au registre de procédures pour le respect des sauvegardes sociales et environnementales</p> <p>2.5 Construction participative d'un niveau de référence préliminaire</p> | <p>2. La stratégie nationale REDD+ n'existe pas.</p> <p>2.1 Aucune étude analytique importante pour la stratégie nationale REDD+ n'est disponible.</p> <p>2.2 La CN-REDD a établi des contacts très préliminaires avec quelques porteurs de projets REDD+ sans être en mesure, à ce stade, de fournir un appui-conseil structuré et assurer une cohérence dans ce genre d'interventions pilotes REDD+.</p> <p>2.3 Il n'y a pas de registre national de projets et initiatives REDD+ pilotes.</p> <p>2.4 Les porteurs de projets REDD+ n'ont pas d'indications précises ou exigences au niveau national pour veiller au respect des sauvegardes sociales et environnementales.</p> <p>2.5 Le Congo ne dispose pas de niveau de référence pour REDD+</p> | <p>2. Une stratégie nationale adoptée à haut niveau politique, de façon consensuelle, accompagnée d'un plan d'investissement multisectoriel crédible pour la phase 2 de la REDD+, est disponible.</p> <p>2.1 Etude prospective du potentiel REDD+ réalisée (cible : à mi-parcours) (cette étude est une étape cruciale pour la construction et l'adoption de la stratégie nationale).</p> <p>2.2 La CN-REDD fournit de l'appui-conseil technique pour le développement d'au moins cinq projets et initiatives REDD+ pilotes.</p> <p>2.3 Un registre des projets et initiatives REDD+ est en place et ses procédures d'encadrement sont suivies par tous les projets pilotes.</p> <p>2.4 Les projets et initiatives REDD+ explicitent la manière dont ils vont appliquer et suivre les mesures du respect des sauvegardes sociales et environnementales.</p> <p>2.5 Un niveau de référence consensuel préliminaire est en place.</p> | <p>Document de la stratégie nationale et historique d'évolution de son élaboration.</p> <p>Compte-rendu et fiche de présence des discussions, négociations, réunions et d'autres consultations diverses sur la stratégie nationale.</p> <p>Rapports sur les arrangements institutionnels pour le cadre de mise en œuvre de la REDD+.</p> <p>Documents de projets et d'initiatives REDD+</p> <p>Communication du niveau de référence.</p> <p>Rapport sur l'élaboration du niveau de référence.</p> | <p>: CN-REDD MEFDD Organisations ONU-REDD : FAO, PNUD et PNUUE.</p> | <p>Faible dialogue et manque d'accord entre les parties prenantes autour des causes et facteurs de la déforestation et la dégradation de forêts, et leur poids respectif. (H) Compréhension adéquate et partagée sur le mécanisme d'atténuation REDD+, ainsi que sur l'attribution de responsabilités, entre les parties prenantes. (H) Faiblesse technique des parties prenantes nationales, départementales et non gouvernementales, ainsi que déficit de dialogue entre eux pour la REDD+. (R) Eventuelles instabilités politiques et sociales dans le pays qui peuvent remettre en cause la priorité accordée au processus REDD+ au moment de la mise en œuvre. (R) Les activités REDD+ sur le terrain ne reçoivent pas les financements ou ont des problèmes de mise en œuvre, remettant en question la viabilité de la REDD+ au niveau local. (R)</p> |

| Résultats et impacts attendus | Indicateur | Point de référence | Cible des indicateurs (*) | Moyens de vérification | Responsabilités | Risques et hypothèses |
|--|---|---|--|--|---|---|
| <p>3.- Un système d'information et de suivi global de la REDD+ est fonctionnel [R-PP : composante 4]</p> <p>3.1 Système S&MNV forestier et carbone conçu, avec des capacités nationales pour le système S&MNV renforcées.</p> <p>3.2 Accord entre les parties prenantes pour le suivi des bénéfices et risques de la REDD+ (notamment sur des aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance) avec le renforcement respectif des capacités d'un tel suivi.</p> | <p>3. Disponibilité d'outils de suivi de la REDD+ et de ses divers impacts</p> <p>3.1 Initiation d'un inventaire forestier national</p> <p>3.2 - Nombres de personnes (y compris % de femmes) et d'institutions ayant reçu une formation et prêts à jouer un rôle dans le système de suivi des risques et bénéfices de la REDD+</p> | <p>3. Les outils pour le suivi de la REDD+ ne sont pas disponibles.</p> <p>3.1 L'inventaire forestier national reste à faire.</p> <p>3.2 Capacité nationale très faible et fragmentée pour un suivi des risques et bénéfices multiples de la REDD+.</p> | <p>3. L'état des forêts et les impacts des activités REDD+ sont suivis au niveau national.</p> <p>3.1 L'inventaire forestier national entamé (cible : à mi-parcours).</p> <p>3.2 Un réseau de professionnels et d'institutions est établi et formé afin de soutenir le système d'information sur les risques et les bénéfices multiples de la REDD+.</p> | <p>Système de surveillance des forêts accessible à toutes les parties prenantes.</p> <p>Mise à disposition des premières estimations pour les Facteurs d'Emissions forestiers permettant l'Inventaire national de Gaz à Effets de Serre sur le secteur UTCAF.</p> <p>Mise à disposition d'une matrice de changements historiques d'usage des sols, données d'activité permettant l'Inventaire national de Gaz à Effets de Serre sur le secteur UTCAF.</p> <p>Système accessible et consultation publique possible.</p> | <p>CN-REDD CNI/AF</p> <p>Organisations ONU-REDD : FAO, PNUD et PNUJ</p> | <p>Consultation internationale large sur les méthodes utilisées et vérification de la conformité des méthodes avec les obligations de la CCNUCC. (H)</p> <p>Les niveaux actuels de compréhension et les besoins en termes de renforcement des capacités signifient qu'il existe certains risques inhérents de ne pas pouvoir remplir les exigences imposées par la CCNUCC. (R)</p> <p>Une capacité nationale est formée mais n'est pas complètement autonome. (R)</p> <p>Désaccord sur les risques de la REDD+ et leur portée parmi les parties prenantes principales du processus. (R)</p> |

(*) La période de cible des indicateurs qui est considérée est celle du programme sauf indication contraire.

Identification des risques et mesures opérationnelles d'atténuation

Les risques identifiés pour le processus REDD+ et pour ce programme national (cf. tableau 3 ci-dessus), ainsi que les mesures d'atténuation liées aux activités du programme, sont synthétisés ci-dessous :

- Risque : Les structures de gestion de la REDD+ ne peuvent pas prendre de décision juridique faute d'un cadre juridique adéquat.

Mesures d'atténuation : Le résultat 2.3 vise précisément à établir « un cadre institutionnel et légal adéquat » pour la REDD ; de plus, un décret pour institutionnaliser les structures de pilotage et gestion de la REDD+ du pays est en train d'être réalisé et le sera avant la fin 2012.

- Risque : Faiblesse des parties prenantes nationales (notamment les organisations de la société civile) pour soutenir un dialogue et un processus de délibérations de qualité.

Mesures d'atténuation : Les résultats 1.1, 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 2.4 et 3.2 visent à renforcer l'engagement et la participation des parties prenantes et à assurer leur participation dans les chantiers clés du processus REDD+.

- Risque : Fraude institutionnelle et corruption, qui peuvent empêcher le processus REDD+ de gagner en crédibilité et d'attirer des cofinancements.

Mesures d'atténuation : Les résultats 2.1, 2.3 et 2.4 ciblent la gouvernance de la REDD+ (y compris l'évaluation participative de la gouvernance REDD+, suivant une approche pionnière du PNUD), la gestion financière et fiduciaire de la REDD+ et les mesures de sauvegarde ; de plus, la modalité de mise en œuvre de ce programme suit les approches de mise en œuvre directe du système de Nations Unies en République du Congo qui assurent la transparence et la bonne gestion des fonds du programme.

- Risque : Faiblesse technique des parties prenantes nationales, départementales et non gouvernementales, ainsi que déficit de dialogue entre eux pour la REDD+.

Mesures d'atténuation : Les résultats 2.1 à 2.4 et 3.1 à 3.2 visent à renforcer les capacités techniques des parties prenantes. Le résultat 1.2 se focalise sur la structuration de la REDD+ au niveau départemental (avec 3 départements pilotes initiaux qui serviront de modèle). Concernant le dialogue parmi les parties prenantes, voir le deuxième risque plus haut.

- Risque : Eventuelles instabilités politiques et sociales dans le pays qui peuvent remettre en cause la priorité accordée au processus REDD+ au moment de la mise en œuvre.

Mesures d'atténuation : Ce risque est externe au programme. Néanmoins il faut signaler la priorité politique de l'économie verte dans la République du Congo, dans laquelle la REDD+ est un des axes principaux ; le partenariat du pays avec le PNUD pour consolider cette orientation en faveur d'une trajectoire de développement vert devrait permettre d'atténuer ce risque.

- Risque : Les activités REDD+ sur le terrain ne reçoivent pas les financements ou ont des problèmes de mise en œuvre, remettant en question la viabilité de la REDD+ au niveau local.

Mesures d'atténuation : Le résultat 2.2 vise à établir le cadre opérationnel pour faciliter la réalisation de projets pilote (sur lesquels le Gouvernement et l'ONU-REDD sont en dialogue avec des bailleurs de fonds pour des financements complémentaires) tandis qu'un programme de petites subventions – prévu dans le programme – servira pour tester des initiatives communautaires et des petits entrepreneurs intéressés aux activités REDD+, afin d'engager les acteurs à la base sur la démarche REDD+.

- Risque : Les niveaux actuels de compréhension et les besoins en termes de renforcement des capacités signifient qu'il existe certains risques inhérents de ne pas pouvoir remplir les exigences imposées par la CCNUCC.

Mesures d'atténuation : La capacité nationale de réponse aux exigences de la CCNUCC, notamment par rapport au suivi forestier et aux mesures de sauvegarde, sera renforcée à travers les résultats 2.4, 3.1 et 3.2 de ce programme national.

- Risque : Une capacité nationale est formée mais n'est pas complètement autonome.

Mesures d'atténuation : L'esprit du processus REDD+ au niveau national, et dans la région du Bassin du Congo, est d'abord de créer un noyau de capacités de construction du processus REDD+, qui sera ensuite déployé progressivement dans l'administration publique et au niveau décentralisé. Cette approche est la plus faisable dans le contexte du pays et du fait que la REDD+ est un domaine complètement nouveau avec des besoins techniques et stratégiques complexes.

- Risque : Désaccord sur les risques de la REDD+ et leur portée parmi les parties prenantes principales du processus.

Mesures d'atténuation : Les résultats 1.1, 1.3, 2.1, 2.4 et 3.2 visent à assurer le dialogue et le consensus autour de la REDD+ parmi les parties prenantes, ainsi qu'à définir les risques de façon collégiale ; de plus, l'initiative sur l'évaluation participative de la gouvernance REDD+ (résultat 2.3) permettra précisément une bonne prise en compte de ce risque.

Information et rapports

Les organismes des Nations Unies participants doivent fournir des rapports descriptifs sur les résultats obtenus, les enseignements tirés et les contributions apportées au programme national. Les informations doivent être synthétisées par l'administrateur du programme dans un rapport descriptif semestriel et soumises au Comité chargé de l'administration du programme. Les rapports seront ensuite transmis au secrétariat d'ONU-REDD par le Coordonnateur résident des Nations Unies. Le secrétariat d'ONU-REDD doit fournir au Conseil d'orientation des informations à jour sur l'avancée de l'exécution du programme national, tous les six mois, sur la base des informations transmises par le Coordonnateur résident des Nations Unies. Ce dernier contribuera à veiller à ce que les organismes des Nations Unies participants au niveau du pays fournissent les informations nécessaires. Le groupe de coordination d'ONU-REDD doit aussi prolonger cette action auprès des responsables concernés et des représentants des organisations des Nations Unies participants afin de garantir la remise du rapport.

L'agent administratif transmettra régulièrement des informations actualisées sur le statut des finances du Fonds d'affectation spéciale multipartenaires au Conseil d'Orientation de l'ONU-REDD, pour examen et action, selon que de besoin. Conformément au mémorandum d'accord ONU-REDD, les organismes des Nations Unies participants qui reçoivent des ressources d'ONU-REDD devront fournir à l'agent administratif les états financiers et les rapports suivants pour chaque programme national :

- *Rapport descriptif et financier annuel pour le programme national* pour chaque période de 12 mois se terminant le 31 décembre de chaque année (1^{er} janvier - 31 décembre), conformément à la date limite convenue entre les trois organismes des Nations Unies participants et le Bureau des fonds d'affectation spéciale multipartenaires (voir l'établissement du rapport annuel type pour le programme national) ;
- *Rapports descriptifs et financiers semestriels pour le programme national* pour la période de six mois se terminant le 30 juin de chaque année (1^{er} janvier - 30 juin), conformément à la date limite convenue entre les trois organismes des Nations Unies participants et le Bureau des fonds d'affectation spéciale multipartenaires (voir l'établissement du rapport semestriel type pour le programme national) ;

- *Un rapport descriptif et financier final pour le programme national*, une fois terminées toutes les activités du programme national financées par le fonds d'affectation spéciale multipartenaires d'ONU-REDD, conformément à la date limite convenue entre les trois organismes des Nations Unies participants et le Bureau des fonds d'affectation spéciale multipartenaires (voir l'établissement du rapport final type pour le programme national) ;
- *Un état financier final certifié pour le programme national*, à fournir au plus tard le 30 juin de l'année suivant la clôture financière des activités du projet, par les départements financiers des sièges de chacune des organisations de l'ONU-REDD participantes.

L'agent administratif doit établir des rapports intérimaires et financiers descriptifs et unifiés qui regroupent les rapports susmentionnés soumis par chaque organisme des Nations Unies participant qu'il doit transmettre au Conseil d'orientation d'ONU-REDD par le biais du secrétariat. Par la suite, conformément au mémorandum d'accord et à la procédure administrative normalisée, l'agent administratif soumettra les rapports descriptifs et financiers synthétisés à tous les donateurs du programme ONU-REDD. Le format normalisé et convenu des rapports intérimaires et financiers du GNUD sera utilisé. L'agent administratif soumettra également aux donateurs un état financier annuel certifié (source et utilisation des fonds).

Lors de leur clôture, tous les programmes nationaux doivent mener une évaluation finale. Elle vise à évaluer les résultats du programme et à en déterminer les résultats et les impacts, y compris la viabilité. L'évaluation a deux objectifs principaux : i) donner la preuve des résultats afin de satisfaire aux prescriptions relatives à l'obligation de rendre des comptes, et ii) promouvoir l'apprentissage, la formulation de commentaires et le partage des connaissances par le biais des résultats obtenus et des enseignements tirés entre les organismes des Nations Unies participant et les autres partenaires. Les informations communiquées à la presse et aux bénéficiaires du Programme ONU-REDD, tous les matériels publicitaires y afférents, les notifications officielles, les rapports et les publications, doivent reconnaître le rôle des donateurs d'ONU-REDD, des institutions des Nations Unies et de toute autre partie concernée.

Chaque fois que possible, et dans la mesure où cela ne porte pas préjudice aux privilèges et immunités des organismes des Nations Unies participants, ni à la sûreté et à la sécurité de leur personnel, les organismes des Nations Unies participants favoriseront la visibilité des donateurs sur les supports d'information et le matériel des projets, ainsi que sur les sites du projet, conformément à leurs réglementations, règles, politiques et procédures.

Lors de l'élaboration de produits de communication pour appuyer les activités du PN ONU-REDD, le logo actuel, disponible sur l'espace de travail et auprès du secrétariat d'ONU-REDD, devrait toujours être utilisé. Lorsque le logo est redimensionné, ses proportions/dimensions et ses couleurs ne doivent pas être modifiés. Pour s'adapter à certaines mises en page (par exemple la conception des couvertures), la séparation entre le logo du Programme ONU-REDD et les logos des trois institutions est autorisée sur une page donnée. Le logo du Programme ONU-REDD ne doit apparaître que sur des supports d'information établis grâce au financement du Programme ONU-REDD. Avant toute distribution de support d'information portant le logo du Programme ONU-REDD, il convient de le soumettre au personnel du Programme ONU-REDD, appartenant idéalement aux trois organismes des Nations Unies participants. Le personnel du Programme ONU-REDD doit, à son tour, veiller à ce que l'utilisation du logo sur le support d'information soit soumise aux personnes habilitées en interne.

7. Contexte légal, base juridique du partenariat

Les organismes des Nations Unies participants (FAO, PNUD et PNUE) ont signé un mémorandum d'accord pour mettre en œuvre le programme collaboratif ONU-REDD, qui est entré en vigueur le 20 juin 2008. Ce document de programme national est conforme aux dispositions relatives à la coopération signées par les institutions des Nations Unies

participantes, qui sont associées à ce programme avec le Gouvernement de la République du Congo. Pour le PNUD, le présent document fait suite au plan d'action du programme pays et à l'accord de base type en matière d'assistance qu'il a signée avec le Gouvernement de la République du Congo. Toutes les dispositions de ce dernier s'appliquent donc au présent document. Conformément à l'article III de cet accord, la responsabilité en matière de sûreté et de sécurité du partenaire d'exécution, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD confiés au partenaire d'exécution, incombe au partenaire d'exécution.

Le partenaire d'exécution doit : (i) mettre en place un plan de sécurité adapté et le tenir à jour en tenant compte de la situation sécuritaire du pays où le projet est mené ; et (ii) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire d'exécution et à la pleine mise en œuvre du plan de sécurité.

Le **PNUD** se réserve le droit de vérifier qu'un plan de ce type est en place et de suggérer d'y apporter certaines modifications, si nécessaire. Ne pas tenir à jour ni mettre en œuvre un plan de sécurité adapté exigé par les modalités des présentes est considéré comme une violation du présent accord.

Pour la **FAO**, le présent document est conforme à l'accord de base conclu avec le gouvernement [*insérer le pays*], comme indiqué dans l'échange de courriers entre le gouvernement de la République du Congo et la FAO le 14 février 1977. Le représentant de la FAO représentera l'Organisation en République du Congo et sera responsable, dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés, de tous les aspects des activités de l'Organisation dans le pays. Dans l'exercice de ses fonctions, le représentant de la FAO doit avoir accès aux niveaux administratifs appropriés en matière de politique et de planification dans les secteurs économiques de l'agriculture, de la pêche et de la forêt, ainsi qu'aux autorités centrales de planification. Il doit maintenir un rapport étroit avec l'institution gouvernementale chargée de coordonner l'assistance extérieure et donc aider à tenir toutes les institutions gouvernementales concernées pleinement informées de tous les aspects des politiques et procédures du programme de la FAO en République du Congo.

Pour le **PNUE**, conformément à sa position d'institution non-résidente dotée d'un mandat mondial de coopération technique et de renforcement des capacités, le document de programme national signé doit constituer la base juridique de la relation du PNUE avec le gouvernement de la République du Congo, dans le contexte du présent programme. Le PNUE travaillera en étroite coordination avec l'équipe chargée de l'administration du programme.

Les organismes des Nations Unies participants conviennent de déployer tous les efforts raisonnables pour veiller à ce qu'aucun des fonds reçus au titre d'ONU-REDD ne serve à soutenir des individus ou des entités associées au terrorisme et à ce qu'aucun des destinataires des montants attribués par les organismes des Nations Unies participants n'apparaisse sur la liste tenue à jour du Comité du Conseil de sécurité de l'ONU, établie en vertu de la résolution 1267 de 1999. Cette liste est accessible à la page suivante : <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. La présente disposition doit être incluse dans tous les contrats ou arrangements de sous-traitance conclus en application du présent document de programme.

8. Plan de travail et budget

Le plan de travail et le budget de ce programme national financé par l'ONU-REDD sont présentés de manière intégrée avec le soutien FCPF et du Gouvernement dans le tableau 4 ci-dessous. Ils ont été développés conjointement par les trois organismes des Nations unies, le FCPF et le Gouvernement de la République du Congo. Cette matrice représente le tableau de bord du processus REDD+ national, et illustre la complémentarité stricte, à tous les niveaux, entre les activités financées par l'ONU-REDD, le FCPF et le Gouvernement congolais. Ce budget est identique au budget présenté au R-PP 2012 (cf. composante 5).

Tableau 4. Plan de travail et budget (budget par activités)

| Composantes du RPP, résultats et activités principales | Budget | | | | | | | Période | | | |
|---|----------------|------------------|---------------|----------------|---------------|----------------|----------|-------------|------------------|------|------|
| | Rép. du Congo | FCPF | ONU-REDD | | | Cofinancements | | Grand Total | 2013 | 2014 | 2015 |
| | | | FAO | PNUD | PNUE | Total | sécurisé | | | | |
| Composante R-PP 1. ORGANISATION ET CONSULTATION | 365,000 | 2,095,000 | 50,000 | 801,000 | 10,000 | 861,000 | 0 | 0 | 3,321,000 | | |
| Résultat 1.1 Les organes centraux de la REDD+ sont en place (CN-REDD, CONA-REDD+, et structures de participation de la société civile, du secteur privé et des peuples autochtones), opérationnels et capables de répondre à leurs cahiers des charges respectifs | | 625,000 | | | | | | | 625,000 | x | x |
| Personnel CN-REDD (Coordonnateur national, chargés de cellules et spécialistes) | | | | | | | | | | x | x |
| Conseiller technique principal international à la CN-REDD (rôles: gestion, conseil stratégique & mobilisation financière) | | | | 400,000 | | 400,000 | | | 400,000 | x | x |
| Prise en charge du personnel d'appui de la CN-REDD | | 45,000 | | | | | | | 45,000 | x | x |
| Frais de mission CN-REDD à l'intérieur du pays et à l'étranger (formations, gestion, soutien aux négociations) | | 95,000 | 50,000 | | | 100,000 | | | 195,000 | x | x |
| Fonctionnement de la CN-REDD (matériel, communications, véhicule, location du bureau, etc.) | 135,000 | 300,000 | | | | | | | 435,000 | x | x |
| Consultants et bureaux d'études pour la gestion financière | | 150,000 | | | | | | | 150,000 | x | x |
| Recrutement d'un cabinet indépendant pour les audits | | 150,000 | | | | | | | 150,000 | | |
| Organisation des réunions techniques | | 25,000 | | 10,000 | | 10,000 | | | 35,000 | x | x |
| Bureau d'études pour développer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités du CONA-REDD, des cellules décentralisées REDD+ et de la CN-REDD | | 175,000 | | | | | | | 175,000 | | |
| Réunions et fonctionnement du CONA-REDD | | | | 10,000 | | 10,000 | | | 10,000 | | x |
| Organisation des ateliers départementaux et d'un atelier national de validation de la stratégie nationale (2a) | | 45,000 | | | | | | | 45,000 | | |
| Organisation des ateliers de consultation sur le niveau de référence et le MNV (composantes 3 et 4) | | 50,000 | | | | | | | 50,000 | | |
| Organisation de l'atelier national sur le EESS | | 25,000 | | | | | | | 25,000 | | |
| Organisation d'ateliers de consultation (selon besoins du processus REDD+) | | 110,000 | | 20,000 | | 20,000 | | | 130,000 | x | x |

| Composantes du RPP, résultats et activités principales | | Budget | | | | | | | Période | | | | |
|--|---|---------------|------------------|----------|----------------|----------------|------------------|----------------|------------------|------------------|------|------|------|
| | | Rép. du Congo | FCPF | ONU-REDD | | | Total | Cofinancements | | Grand Total | 2013 | 2014 | 2015 |
| | | | | FAO | PNUD | PNUE | | sécurisé | à trouver | | | | |
| Résultat 1.2 Des structures de décentralisation de la REDD+ sont opérationnelles | Recrutement de 3 responsables de cellules REDD+ décentralisées et de 3 assistants | | | 135,000 | | | 135,000 | | | | | x | x |
| | Equiperment et fonctionnement des cellules décentralisées | | | 21,000 | | | 21,000 | | | | | x | x |
| | Appui à la création et aux réunions des plates-formes départementales | | | 50,000 | | | 50,000 | | | | | x | x |
| Résultat 1.3 Un système d'information, Education et Communication (IEC) est fonctionnel et avec une ample portée | Formation des animateurs REDD+ (au niveau des plates-formes départementales et au niveau local) | | | 30,000 | | | 30,000 | | | | | x | x |
| | Conception de supports de communication et de sensibilisation | | | 15,000 | | 10,000 | 25,000 | | | | | x | x |
| | Production des outils de communication et de sensibilisation | | | 35,000 | | | 35,000 | | | | | x | x |
| | Emissions dans des Radio communautaires existantes (à être exécuté par les Comités Départementaux) et animation culturelles (sketch, pièces théâtrales, récital de musique) | | | 25,000 | | | 25,000 | | | | | x | x |
| | Conduite d'actions de sensibilisations et de consultation (sous traitance ONG) | | 300,000 | | | | | | | | | | |
| Appui logistique à la cellule IEC | 230,000 | | | | | | | | | | | | |
| Composantes R-PP 2 et 3. PREPARATION DE LA STRATEGIE REDD+ et NIVEAU D'EMISSIONS DE REFERENCE | | 90,000 | 1,135,000 | 0 | 743,568 | 515,000 | 1,258,568 | 0 | 7,500,000 | 9,983,568 | | | |
| Résultat 2.1 Adoption d'une stratégie nationale REDD+ qui est préparée sur la base d'analyses de qualité et de consultations participatives | Bureau d'étude pour réaliser étude d'analyse, de spatialisation et de pondération des causes de la déforestation et de la dégradation forestière | | 250,000 | | | | | | | | | | |
| | Acquisition de documentation pour l'analyse | 40,000 | | | | | | | | | | | |
| | Analyse de la situation en matière de gouvernance pour la REDD+ (ex. étude sur l'économie politique de la REDD+; analyse participative de la gouvernance REDD+) | | | 20,000 | | | 20,000 | | | | | x | x |
| Etude prospective du potentiel REDD+ et analyse de scénarios de long terme (2025-2050) (potentiel économique, au-delà du potentiel de réduction d'émissions) | | | | | 200,000 | | 200,000 | | | | | x | x |

| Composantes du RPP, résultats et activités principales | | Budget | | | | | | | Période | | | |
|--|---|---------------|---------|----------|------|------|----------------|----------|-------------|-----------|------|------|
| | | Rép. du Congo | FCPF | ONU-REDD | | | Cofinancements | | Grand Total | 2013 | 2014 | 2015 |
| | | | | FAO | PNUD | PNUE | Total | sécurisé | | | | |
| Résultat 2.1 – (Résultat 2.1 – continuation) | Recrutement de consultants/bureaux d'études pour réaliser des analyses approfondies (coûts, bénéfices, faisabilité politique, durabilité, risques de fuites) des options stratégiques REDD+ | | 310,000 | | | | | | | | | |
| | Réunions et consultations thématiques & sectorielles | | | | | | | | | | | x |
| | Consolidation de la stratégie nationale REDD+ | | | | | | | | | | | x |
| | Expertise haut niveau pour mise en cohérence des éléments stratégiques & relai des orientations politiques | | | | | | | | | | | x |
| | Préparation de plans et programmes d'investissements transformateurs basés sur les options stratégiques (déclenchement de la phase II de la REDD+) | | | | | | | | | | | x |
| Résultat 2.2 Un système d'encadrement & suivi des projets pilotes et d'expérimentations REDD+ est fonctionnel | Appui-conseil technique au développement des projets et initiatives pilotes REDD+ (lien avec base de données des projets pilotes et le guide des projets pilotes REDD+) | | | | | | | | | | | x |
| | Programme de petites subventions pour tester la REDD+ (mécanisme compétitif avec un guichet communautaire et un guichet petit entrepreneurat) | | | | | | | | | | | x |
| | Revue des résultats expériences des projets pilotes et autres initiatives par rapport aux options stratégiques REDD+ | | | | | | | | | | | x |
| | Véhicule & maintenance (suivi projets pilotes, cellule action) | 50,000 | | | | | | | | | | |
| | Projets pilotes : financement de leur exécution | | | | | | | | | 7,500,000 | | |
| Résultat 2.3 Un cadre institutionnel et légal adéquat pour la mise en œuvre du processus REDD+ est mis en place | Recrutement d'un bureau d'études pour développer et mettre en place les éléments du cadre de mise en œuvre de la REDD+ : guide de projets pilotes et législation REDD+ | | 275,000 | | | | | | | | | |
| | Appui gouvernance financière REDD+ (analyse & consultations, notamment partage des revenus et fonds REDD+) | | | | | | | | | | | x |
| | Etude sur outils fiscaux & économiques d'incitation à REDD+ | | | | | | | | | | | x |
| | Mise en place et entretien d'un registre national des projets et initiatives REDD+ avec procédures d'homologation | | | | | | | | | | | x |
| | | | | | | | | | | | | x |

| Composantes du RPP, résultats et activités principales | | Budget | | | | | | | | | | Période | | | | |
|---|--|---------------|------|----------|------|---------|-------|--------------------------|-----------|-------------|---------|---------|------|---|---|---|
| | | Rép. du Congo | FCPF | ONU-REDD | | | Total | Cofinancements à trouver | | Grand Total | 2013 | 2014 | 2015 | | | |
| | | | | FAO | PNUD | PNUE | | sécurisé | à trouver | | | | | | | |
| Résultat 3.1 – (Résultat 3.1 – continuation) | Gérer et améliorer la conduite du suivi du changement du couvert forestier | | | 105,032 | | | | | 105,032 | 3,875 | 79,725 | 188,632 | x | x | x | |
| | Développer et conduire l'IGES | | | 30,093 | | | | | 30,093 | 34,900 | 186,064 | 251,058 | x | x | x | |
| | Gérer et améliorer l'IGES | | | | | | | | | 3,875 | 171,557 | 175,432 | x | x | x | |
| | Développer et construire le Système National de Surveillance | | | 136,064 | | | | | 136,064 | 21,400 | 155,514 | 312,978 | x | x | x | |
| | Gérer, alimenter & améliorer Système National Surveillance | | | | | | | | | 3,150 | 106,932 | 110,082 | x | x | x | |
| | Renforcement capacités de la cellule MNV | | | | | | | | | | | 0 | | x | x | x |
| | Conseiller MNV international | | | 364,000 | | | | | 364,000 | 0 | 221,121 | 585,121 | x | x | x | x |
| | Coordination des activités MNV | | | 60,000 | | | | | 60,000 | 2,425 | 34,275 | 96,700 | x | x | x | x |
| | Matériel informatique et de terrain de la cellule MNV | 50,000 | | | | | | | | | | 50,000 | x | x | x | x |
| | Véhicule pour la cellule MNV de la CN-REDD | 50,000 | | | | | | | | | | 50,000 | x | x | x | x |
| Résultat 3.2 Accord entre les parties prenantes sur un système de suivi des bénéfices et risques de la REDD+ (notamment sur des aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance) et renforcement des capacités de suivi | Quantification, spatialisation et valorisation des bénéfices multiples de la REDD+ | | | | | 150,000 | | | 150,000 | | | 150,000 | x | x | x | |
| | Spécialiste national sur les risques et bénéfices multiples (composantes 2b investissements, 2d et 4b) | | | | | 90,000 | | | 90,000 | | | 90,000 | x | x | x | |
| | Consolidation du système de suivi global de REDD+ (intégration des différents systèmes de suivi: sauvegardes, carbone, bénéfices multiples, gouvernance, mise en œuvre/register) | | | | | 50,000 | | | 50,000 | | | 50,000 | x | x | x | |
| | Task force sur le suivi des risques et bénéfices sociaux et environnementaux | 10,000 | | | | | | | 50,000 | | | 60,000 | | | x | x |
| Appui à l'Observatoire indépendant REDD+ afin d'assurer un contrôle indépendant et participatif du système de suivi | 10,000 | | | | | | | 50,000 | | | 60,000 | | | x | x | |

| Composantes du RPP, résultats et activités principales | Budget | | | | | | | | | | Période | | |
|--|---------------|-----------|-----------|-----------|---------|-----------|---------|----------------|------------|-------------|---------|------|------|
| | Rép. du Congo | FCPF | ONU-REDD | | | | Total | Cofinancements | | Grand Total | 2013 | 2014 | 2015 |
| | | | FAO | PNUD | PNUE | | | sécurisé | à trouver | | | | |
| Compilation budgétaire ONU-REDD | | | | | | | | | | | | | |
| Composante 1 (1a / 1b) | | | 50 000 | 801 000 | 10 000 | 861 000 | | | | | x | x | x |
| Composante 2 (2a / 2b / 2c / 2d) | | | 0 | 743 568 | 515 000 | 1 258 568 | | | | | x | x | x |
| Composante 3 | | | 298 532 | 0 | 0 | 298 532 | | | | | x | x | x |
| Composante 4 (4a / 4b) | | | 930 218 | 150 000 | 240 000 | 1 320 218 | | | | | x | x | x |
| | | | 1 278 750 | 1 694 568 | 765,000 | 3 738 318 | | | | | x | x | x |
| Cumulé des Composantes R-PP - REDD (7%) | | | 89 512 | 118 620 | 53 550 | 261 682 | | | | | x | x | x |
| Total ONU-REDD | | | 1 368 262 | 1 813 188 | 818,550 | 4 000 000 | | | | | x | x | x |
| Compilation budgétaire totale | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL | 600 000 | 3 400 000 | 1 368 262 | 1 813 188 | 818 550 | 4 000 000 | 195 760 | 9 458 486 | 17 654 246 | x | x | x | x |

NOTE : Ce même plan de travail et budget restructuré selon les catégories budgétaires harmonisées de l'ONU-REDD est présenté à l'Annexe 1. Un plan de travail et budget conjoint sera produit chaque année par les organisations de l'ONU participantes, à la suite des décisions des processus de révision annuels. Les plans de travail et budget, et leurs révisions substantielles, seront approuvés par le *Comité de pilotage ONU-REDD/Congo*, alors signés par les parties prenantes de la mise en œuvre (MEFDD et organisations ONU-REDD) et ensuite soumises au Secrétariat ONU-REDD pour vérification et archive (ou, si nécessaire, pour soumission au MPTF pour transfert de fonds).

Annexe 1. Plan de travail selon les catégories budgétaires harmonisées de Nations Unies

| Impact 1: Le processus REDD+ national est bien géré et pleinement participatif (composante 1 du R-PP) | | Activités | Budget planifié (USD) | | | | | Organisations ONU participantes | | |
|---|---|--|---|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------------------|----------------|---------------|
| | | | Description | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Total | FAO | UNDP | UNEP |
| 1.1 | Les organes centraux de la REDD+ sont en place (CN-REDD, CONA-REDD+, et structures de participation de la société civile, du secteur privé et des peuples autochtones), opérationnels et capables de répondre à leurs cahiers des charges respectifs. | <p>Soutien à la Coordination Nationale REDD (CN-REDD) et au Comité National (CONA-REDD):</p> <ul style="list-style-type: none"> Frais de mission CN-REDD à l'intérieur du pays et à l'étranger Organisation des réunions techniques CN-REDD Réunions et fonctionnement du CONA-REDD | Fouritures, matériel, équipement et transport | 0 | 0 | 0 | 0 | | | |
| | | | Personnel (employés, consultants et voyages) | 160 000 | 170 000 | 170 000 | 500 000 | 50 000 | 450 000 | |
| | | | Formation des partenaires | 10 000 | 5 000 | 5 000 | 20 000 | | 20 000 | |
| | | | Contrats | 0 | 0 | 0 | 0 | | | |
| | | | Autres coûts directs | 10 000 | 5 000 | 5 000 | 20 000 | | 20 000 | |
| | | | Total | 180 000 | 180 000 | 180 000 | 540 000 | 50 000 | 490 000 | 0 |
| 1.2 | Des structures de décentralisation de la REDD+ sont opérationnelles. | <p>Soutien à la décentralisation et au dialogue décentralisé:</p> <ul style="list-style-type: none"> Recrutement de 3 responsables de cellules REDD+ décentralisées et de 3 assistants Équipement et fonctionnement des cellules décentralisées Appui à la création & réunions des plates-formes départementales Formation des animateurs REDD+ (plates-formes départementales) | Fouritures, matériel, équipement et transport | 9 500 | 12 500 | 2 000 | 24 000 | | 24 000 | |
| | | | Personnel (employés, consultants et voyages) | 33 000 | 60 000 | 60 000 | 153 000 | | 153 000 | |
| | | | Formation des partenaires | 0 | 0 | 0 | 0 | | 0 | |
| | | | Contrats | 0 | 0 | 0 | 0 | | | |
| | | | Autres coûts directs | 10 000 | 25 000 | 24 000 | 59 000 | | 59 000 | |
| | | | Total | 52 500 | 97 500 | 86 000 | 236 000 | 0 | 236 000 | 0 |
| 1.3 | Un système d'information, Education et Communication (IEC) est fonctionnel et avec une ample portée. | <ul style="list-style-type: none"> Conception de supports de communication et de sensibilisation Production des outils de communication et de sensibilisation Emissions radio communautaires et animation culturelle | Fouritures, matériel, équipement et transport | 3 000 | 3 000 | 0 | 6 000 | | 6 000 | |
| | | | Personnel (employés, consultants et voyages) | 10 000 | 10 000 | 0 | 20 000 | | 10 000 | 10 000 |
| | | | Formation des partenaires | 0 | 0 | 0 | 0 | | | |
| | | | Contrats | 25 000 | 25 000 | 0 | 50 000 | | 50 000 | |
| | | | Autres coûts directs | 5 000 | 4 000 | 0 | 9 000 | | 9 000 | |
| | | | Total | 43 000 | 42 000 | 0 | 85 000 | 0 | 75 000 | 10 000 |
| Sous-total Impact 1 | | | | 275 500 | 319 500 | 266 000 | 861 000 | 50 000 | 801 000 | 10 000 |

| Impact 2: Le pays est prêt pour la mise en oeuvre de réformes structurelles et d'investissements REDD+, avec la prise en compte de sauvegardes (composantes 2 et 3 du R-PP) | | Budget planifié (USD) | | | | | Organisations ONU participantes | | |
|---|--|--|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------------------|----------------|----------------|
| Résultats attendus | Activités | Description | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Total | FAO | UNDP | UNEP |
| 2.1 | Adoption d'une stratégie nationale REDD+ qui est préparée sur la base d'analyses de qualité et de consultations participatives | <ul style="list-style-type: none"> Appui à l'élaboration d'une stratégie nationale REDD+ (étude sur l'économie politique de la REDD+; analyse participative de la gouvernance REDD+) Appui à l'élaboration d'une stratégie nationale REDD+ long terme (2025-2050) (potentiel économique, au-delà du potentiel de réduction d'émissions) Appui à l'élaboration d'une stratégie nationale REDD+ et à la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ Appui à l'élaboration d'éléments stratégiques & relai des orientations politiques Appui à l'élaboration de plans stratégiques basés sur les options stratégiques (déclenchement de la phase II de la REDD+) | 0 | 0 | 0 | 0 | | | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Appui à l'élaboration d'éléments stratégiques & relai des orientations politiques Appui à l'élaboration de plans stratégiques basés sur les options stratégiques (déclenchement de la phase II de la REDD+) | 40 000 | 40 000 | 30 000 | 110 000 | | 75 000 | 35 000 |
| 2.2 | Un système d'encadrement & suivi des projets pilotes et autres expérimentations REDD+ est fonctionnel | <ul style="list-style-type: none"> Appui à l'élaboration d'éléments stratégiques & relai des orientations politiques Appui à l'élaboration de plans stratégiques basés sur les options stratégiques (déclenchement de la phase II de la REDD+) | 110 000 | 170 000 | 95 000 | 375 000 | | | 375 000 |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Appui à l'élaboration de plans stratégiques basés sur les options stratégiques (déclenchement de la phase II de la REDD+) | 10 000 | 40 000 | 38 568 | 88 568 | | 48 568 | 40 000 |
| | | Total | 160 000 | 250 000 | 163 568 | 573 568 | 0 | 123 568 | 450 000 |
| 2.3 | Un cadre institutionnel et légal adéquat pour la mise en oeuvre de REDD+ est mis en place | <ul style="list-style-type: none"> Appui à l'élaboration d'éléments stratégiques & relai des orientations politiques Appui à l'élaboration de plans stratégiques basés sur les options stratégiques (déclenchement de la phase II de la REDD+) | 0 | 0 | 0 | 0 | | | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Appui à l'élaboration de plans stratégiques basés sur les options stratégiques (déclenchement de la phase II de la REDD+) | 22 000 | 37 000 | 20 000 | 79 000 | | 55 000 | 24 000 |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Appui à l'élaboration de plans stratégiques basés sur les options stratégiques (déclenchement de la phase II de la REDD+) | 0 | 0 | 0 | 0 | | | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Appui à l'élaboration de plans stratégiques basés sur les options stratégiques (déclenchement de la phase II de la REDD+) | 25 000 | 150 000 | 150 000 | 325 000 | | 325 000 | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Appui à l'élaboration de plans stratégiques basés sur les options stratégiques (déclenchement de la phase II de la REDD+) | 3 000 | 8 000 | 5 000 | 16 000 | | 10 000 | 6 000 |
| | | Total | 50 000 | 195 000 | 175 000 | 420 000 | 0 | 390 000 | 30 000 |
| 2.3 | Un cadre institutionnel et légal adéquat pour la mise en oeuvre de REDD+ est mis en place | <ul style="list-style-type: none"> Appui à l'élaboration d'éléments stratégiques & relai des orientations politiques Appui à l'élaboration de plans stratégiques basés sur les options stratégiques (déclenchement de la phase II de la REDD+) | 0 | 0 | 0 | 0 | | | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Appui à l'élaboration de plans stratégiques basés sur les options stratégiques (déclenchement de la phase II de la REDD+) | 0 | 20 000 | 20 000 | 40 000 | | 40 000 | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Appui à l'élaboration de plans stratégiques basés sur les options stratégiques (déclenchement de la phase II de la REDD+) | 0 | 4 000 | 4 000 | 8 000 | | 8 000 | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Appui à l'élaboration de plans stratégiques basés sur les options stratégiques (déclenchement de la phase II de la REDD+) | 21 000 | 26 000 | 20 000 | 67 000 | | 32 000 | 35 000 |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Appui à l'élaboration de plans stratégiques basés sur les options stratégiques (déclenchement de la phase II de la REDD+) | 20 000 | 15 000 | 15 000 | 50 000 | | 50 000 | |
| | | Total | 41 000 | 65 000 | 59 000 | 165 000 | 0 | 130 000 | 35 000 |

| Résultats attendus | Activités | Budget planifié (USD) | | | | | Organisations ONU participantes | | |
|---|--|--|----------------|----------------|----------------|------------------|---------------------------------|----------------|----------------|
| | | Description | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Total | FAO | UNDP | UNEP |
| 2.4 Les dimensions, risques et sauvegardes sociales & environnementales de la REDD+ sont bien analysés et définis de façon participative | <ul style="list-style-type: none"> • Développement participatif de mesures de sauvegarde sociales et environnementales pour la REDD+ (en utilisant l'outil PCES de l'ONU-REDD et en lien avec l'EES) | Fournitures, matériel, équipement et transport | 0 | 0 | 0 | 0 | | | |
| | | Personnel (employés, consultants et voyages) | 0 | 0 | 0 | 0 | | | |
| 2.5 Le Congo a un niveau de référence préliminaire accepté par la communauté internationale | <ul style="list-style-type: none"> • Développement des capacités de formation • Évaluation externe AIC du niveau de référence • Appui au travail spécifique des étudiants de niveau master/doctorat au Congo • Appui à la CNRAF (soutien de fonctionnaires experts) • Coordination activités et publication | Formation des partenaires | 40 000 | 40 000 | 20 000 | 100 000 | | 100 000 | |
| | | Contrats | 0 | 0 | 0 | 0 | | | |
| Total | | | 40 000 | 40 000 | 20 000 | 100 000 | 0 | 100 000 | 0 |
| Sous-total Impact 2 | | | 390 511 | 649 511 | 517 079 | 1 557 100 | 298 532 | 743 568 | 515 000 |
| Impact 3: Un système d'information et de suivi global de la REDD+ est fonctionnel (composante 4 du R-PP) | | | | | | | | | |
| 3.1 Système MNV forestier et carbone construit et capacités nationales pour le système MNV renforcées | <ul style="list-style-type: none"> • Finaliser le développement et conduire l'Inventaire Forestier National (IFN), y compris harmonisation méthodologique • Développer et appliquer une méthode de traitement des données d'inventaire pour la comptabilité carbone • Développer et conduire le suivi des changements du couvert forestier • Créer et améliorer la conduite de l'IFN et du suivi du changement du couvert forestier • Développer et conduire l'IFN • Développer et construire le Système National de Surveillance • Conseiller l'IN international • Coordination des activités pour le système | Fournitures, matériel, équipement et transport | 10 031 | 10 031 | 10 031 | 30 093 | 30 093 | | |
| | | Personnel (employés, consultants et voyages) | 120 984 | 120 984 | 98 092 | 340 061 | 340 061 | | |
| | | Formation des partenaires | 65 355 | 65 355 | 65 355 | 196 064 | 196 064 | | |
| | | Contrats | 121 333 | 121 333 | 121 333 | 364 000 | 364 000 | | |
| | | Autres coûts directs | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| Total | | | 317 703 | 317 703 | 294 811 | 930 218 | 930 218 | 0 | 0 |

| Résultats attendus | Activités | Budget planifié (USD) | | | | | Organisations ONU participantes | | |
|--|---|---|------------------|------------------|------------------|------------------|---------------------------------|------------------|----------------|
| | | Description | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Total | FAO | UNDP | UNEP |
| 3.2 Accord entre les parties prenantes sur un système de suivi des bénéfices et risques de la REDD+ (notamment aspects sociaux, environnementaux et gouvernance) et renforcement des capacités de suivi | <ul style="list-style-type: none"> Quantification spatialisée et valorisation des bénéfices multiples de la REDD+ Spécialiste national sur les risques et bénéfices multiples Consolidation du système de suivi global de REDD+ (intégration des différents systèmes de suivi: sauvegardes, carbone, bénéfices multiples, gouvernance, mise en œuvre, registre) Appui à la force sur le suivi des risques et bénéfices sociaux et environnementaux Appui à l'observatoire indépendant REDD+ afin d'assurer un contrôle indépendant et participatif du système de suivi | Fouritures, matériel, équipement et transport | 5 000 | 5 000 | 0 | 10 000 | | 10 000 | |
| | | Personnel (employés, consultants et voyages) | 45 000 | 55 000 | 42 500 | 142 500 | | 52 500 | 90 000 |
| | | Formation des partenaires | 15 000 | 26 000 | 37 500 | 78 500 | | 67 500 | 11 000 |
| | | Contrats | 50 000 | 50 000 | 27 000 | 127 000 | | | 127 000 |
| | | Autres coûts directs | 0 | 16 000 | 16 000 | 32 000 | | 20 000 | 12 000 |
| | | Total | 115 000 | 152 000 | 123 000 | 390 000 | 0 | 150 000 | 240 000 |
| | | Sous-total Impact 3 | 432 703 | 469 703 | 417 811 | 1 320 218 | 930 218 | 150 000 | 240 000 |
| Coût total du programme (impacts 1-3) | | | | | | | | | |
| RESUME DU COUT DU PROGRAMME | | Fouritures, matériel, équipement et transport | 27 531 | 30 531 | 12 031 | 70 093 | 30 093 | 40 000 | 0 |
| | | Personnel (employés, consultants et voyages) | 462 984 | 544 984 | 472 592 | 1 480 561 | 486 061 | 835 500 | 159 000 |
| | | Formation des partenaires | 134 532 | 144 532 | 156 032 | 435 096 | 328 596 | 95 500 | 11 000 |
| | | Contrats | 402 333 | 592 333 | 443 333 | 1 438 000 | 394 000 | 507 000 | 537 000 |
| | | Autres coûts directs | 71 333 | 126 333 | 116 901 | 314 568 | 40 000 | 216 568 | 58 000 |
| | | Total | 1 098 714 | 1 438 714 | 1 200 890 | 3 738 318 | 1 278 750 | 1 694 568 | 765 000 |
| | | Coûts indirects (7%) | 76 910 | 100 710 | 84 062 | 261 682 | 89 512 | 118 620 | 53 550 |
| GRAND TOTAL | 1 175 624 | 1 539 424 | 1 284 952 | 4 000 000 | 1 368 262 | 1 813 188 | 818 550 | | |

Annexe 2.

Matrice des commentaires et des réponses à la suite du Conseil d'Orientation ONU-REDD (PB-8) sur le R-PP 2012 de la République du Congo

| Commentaire (s) | Source (*) | Réponse (cf. texte et/ou brève description) |
|---|---|---|
| <p>A) Commentaires pertinents pour la révision du document (phase de révision et d'élaboration) (**)</p> <p>“Expliciter plus avant la façon dont les objectifs seront atteints si les besoins en cofinancement ne sont pas comblés, et préciser où se situent les écarts de financement” ; “apporter des précisions sur les sources de cofinancement notamment concernant le volet 4a” (MRV)</p> | <p>PB-8: recommandation (a); Commentaire du Secrétariat (rapport PB-8 et formulaire de soumission) et commentaires des évaluateurs indépendants</p> | <p>Les objectifs du programme seront atteints même en l'absence des co-financements attendus, car les financements déjà sécurisés (Gouvernement, FCPF et ONU-REDD) permettent de couvrir les activités essentielles à la phase de préparation (élaboration de la stratégie ; renforcement institutionnel ; système MRV initial ; système sur les mesures de sauvegardes ; etc.). Les co-financements gardent néanmoins leur importance car ils permettront un premier déploiement de la REDD+ dans les départements du pays avec les projets pilotes, ainsi que le renforcement du système MRV initial. Même si les financements pour les projets pilotes ne sont pas sécurisés à temps pour que tous puissent nourrir la stratégie nationale de leurs expériences, le programme de petites subventions couvert par le financement ONU-REDD permettra de bénéficier d'un retour d'expériences complémentaires et à moindre coût. De plus, certains co-financements attendus sont en voie d'être sécurisés (cf. réponse à PB8 recommandation g), notamment sur le volet 4a (MRV).</p> |
| <p>a) "Clarifier la façon dont le volet MRV se rattache au travail du CBFF..."</p> <p>b) "...et quelle est la valeur ajoutée du fonds national de petites subventions, étant donnée l'existence du fonds de petites subventions du CBFF"</p> | <p>PB-8 recommandation (c)</p> | <p>a) La composante S & MNV est très étroitement liée au projet régional FFBC S & MNV avec la COMIFAC, les dix pays de la COMIFAC et la FAO. A travers le projet FFBC, la RoC bénéficiera de € 229.275 pour élaborer un plan d'action détaillé sur le S & MNV. Ce plan devra être ensuite soumis pour financement au conseil d'administration du projet FFBC. Cependant, comme la RoC a déjà considérablement progressé dans le processus de réflexion nationale en terme de S&MNV, il est prévu que le pays utilisera environ \$ 195 760 (sur la provision de \$ 288 000 selon le taux de conversion de € à \$ appliquée), pour directement cofinancer la mise en œuvre de plusieurs des activités S & MNV prévues dans le cadre du courant NPD. Ce sont notamment les cofinancements qui figurent dans le tableau de la composante 5.</p> <p>b) Le programme compétitif de petites subventions n'est pas comparable aux petites et moyennes subventions offertes par le CBFF, dont le seuil minimum (80 000 euros) et les procédures de décaissement ne sont pas adaptés aux capacités des acteurs visés par le présent programme. Le présent programme se rapprochera davantage du programme de microfinancements de CARPE (administré par l'UICN), et permettra de multiplier les expériences en République du Congo dès la phase I de la REDD+ étant donné que seulement trois microprojets sont normalement financés annuellement par CARPE en République du Congo. De plus, les organisations à but lucratif, actuellement inéligibles aux microfinancements CARPE, pourront participer via le guichet pour le petit entrepreneuriat où seront favorisés les plans d'affaire REDD+ démontrant le lien entre la subvention et l'investissement dans des activités rémunératrices.</p> |
| <p>“Envisager la façon de gérer les différentes filières de financement et d'assurer la coopération des donateurs”</p> | <p>PB-8 recommandation (f)</p> | <p>Bien qu'il y ait une multitude de tableaux sur cette question dans le RPP et le NPD, la CN-REDD a à sa disposition une matrice consolidée de toutes les contributions financières et techniques de ses partenaires (cf. Composante 5 du RPP). La coordination entre les bailleurs sera renforcée sous l'autorité du Coordonnateur national et du Conseiller technique principal (prévu par le financement ONU-REDD) à la CN-REDD, selon un modèle qui a bien fonctionné en RDC.</p> |

| Commentaire (s) | Source (*) | Réponse (cf. texte et/ou brève description) |
|---|---|---|
| "Ajouter une annexe qui explique le travail plus large en cours, financé par d'autres fonds, comme par exemple les coûts pris en charge par des financements distincts de MIRV" | PB-8 recommandation (g) | L'information en lien avec les différents projets régionaux est présentée directement dans le RPP, en pages 33-34. |
| "Détailler la façon de s'y prendre pour faire appliquer les lois et suivre les répercussions sociales sur le terrain et préciser comment seront organisées les concessions forestières industrielles" | PB-8 recommandation (h) | Les questions de gouvernance sont au cœur du processus REDD+. Déjà l'objet des efforts engagés avec le processus APV-FLEGT, plusieurs dispositions additionnelles sont intégrées dans le programme à ce sujet : les études spécifiques sur l'économie politique de la REDD+, l'analyse participative de la gouvernance REDD+, la conception du cadre de mise en œuvre de la REDD+ accompagné d'efforts de décentralisation de la REDD+ (en commençant par trois cellules départementales), et l'appui à un Observatoire indépendant REDD+ afin d'assurer un contrôle sérieux du système de suivi forestier (et notamment les répercussions sociales via le suivi de l'application des sauvegardes). |
| "Pendant la révision du document de PN, insister davantage sur les liens entre les sous composantes du RPP FCPF et les propositions du Programme ONU-REDD, pour une meilleure lisibilité" | PB-8 recommandation (i) | Le cadre de résultats révisé clarifie ces liens en montrant la correspondance entre les sous-composantes du RPP FCPF et les propositions du Programme ONU-REDD. Cf tableau 1 du NPD |
| "Consolider davantage la partie sur l'évaluation des risques, en y incluant les risques liés aux éventuelles instabilités politiques et sociales dans le pays et leurs conséquences sur le processus REDD+" | Commentaire du Secrétariat, Rapport du PB-8 | Le tableau de la composante 6 du RPP a été révisé en ce sens. |
| Envisager de supprimer les Tableaux 3, 4 et 5 et remédier aux disparités présentes dans les tableaux des pages 73 à 77 | Commentaire des évaluateurs indépendants | Les tableaux 3, 4 et 5 étaient effectivement redondants avec d'autres parties du document et ont été enlevés. La matrice intégrée d'activités et du budget aux pages 73-77 du RPP a été alignée sur le cadre de résultats pour remédier aux disparités et clarifier la correspondance avec le tableau des risques de la composante 6 du RPP. |
| Expliquer comment la stratégie REDD+ pourrait s'inscrire dans une stratégie de développement vert/à faibles émissions de carbone | Commentaire des évaluateurs indépendants | La stratégie nationale REDD+ devrait être un des piliers de la stratégie nationale de développement durable. Le processus REDD+ aura vocation à engager des réformes structurelles (e.g. sur le foncier, l'aménagement du territoire, la gouvernance, l'accès au crédit en zones rurales) et des investissements sectoriels à grande échelle capables de mettre le pays sur la voie d'un développement vert. La contribution des secteurs forêt, agriculture et biomasse-énergie à l'économie nationale devra augmenter significativement. Le RPP prévoit des activités pour inscrire le processus REDD+ dans cette perspective (ex., étude prospective du potentiel REDD+ et analyse de scénarios de développement de long terme ; préparation de plans et programmes d'investissements transformateurs basés sur les options stratégiques). |

| Commentaire (s) | Source (*) | Réponse (cf. texte et/ou brève description) |
|--|---|--|
| Remarque sur le faible soutien budgétaire au Comité national REDD (CONA-REDD) | Commentaire des évaluateurs indépendants | L'ONU-REDD apporte un petit financement au CONA-REDD sous forme de soutien aux réunions, mais les coûts de cet organe décisionnel ne devraient pas être élevés lors de la phase de préparation (coûts de réunion principalement). Les besoins du CONA-REDD lors de la phase de préparation seront surtout des sessions de renforcements de capacités, pris en charge déjà par le FCPF et le Gouvernement. Cela pourra changer lors des phases ultérieures de la REDD+ en fonction des attributions précises confiées au CONA-REDD, qui auront vocation à être importantes. |
| B) Commentaires pertinents pour la phase de démarrage et de mise en œuvre (**) | | |
| "S'assurer que soit poursuivie une forte implication des parties prenantes, et en particulier des groupes marginalisés" "et des populations autochtones" | PB-8: recommandation (b) et Commentaires des évaluateurs indépendants | La soumission du programme national à l'ONU-REDD a été l'occasion pour la société civile congolaise mobilisée sur la REDD+, et notamment les populations autochtones qui furent par le passé régulièrement marginalisées des processus politiques, de mieux s'organiser au sein d'une structure permanente nommée CACO-REDD+. La structure du CACO-REDD+, avec ses deux piliers, garantit une participation et une représentation des intérêts des populations autochtones. De plus, le CONA-REDD et les CODEPA ont également intégré une forte représentation des groupes marginalisés et des populations autochtones dans leurs structures de décision. Le travail participatif sur les mesures de sauvegardes sociales et environnementales (qui possède un budget conséquent) assurera aussi une bonne prise en compte des droits et intérêts des populations marginalisées dans la REDD+. |
| Prise en compte des questions du droit foncier, des droits carbone et du partage équitable des revenus dans l'élaboration d'une stratégie REDD+, en particulier pour les peuples autochtones | PB-8 recommandation (d) et commentaires des évaluateurs indépendants | Ces questions seront effectivement prises en compte dans les études et lors de l'élaboration de la stratégie nationale REDD+. La question foncière qui est déjà au cœur d'une des options stratégiques REDD+ (option préliminaire numéro 1 dans le RPP) est déjà bien avancée avec la mise en œuvre du Programme National d'Afforestation et de Reboisement (ProNar). |
| Donner davantage d'explications sur la perception que l'on a déjà ou non des options stratégiques préliminaires au regard des stratégies sectorielles/nationales | Commentaire des évaluateurs indépendants | Les options stratégiques préliminaires identifiées constituent une base relativement consensuelle (et sans doute effectivement prioritaire) mais non exhaustive des leviers stratégiques qu'il faudra creuser. De plus, un travail d'approfondissement sera effectué pour analyser les sous-options, les coûts, les bénéfices, la faisabilité politique, la durabilité, les risques de fuites, et les montages possibles d'investissements pour chacune de ces options. |
| "Il serait souhaitable d'étudier et de poser les fondements de la législation REDD+, par rapport à l'option actuelle consistant à se contenter de modifier la législation en vigueur." | Commentaire des évaluateurs indépendants | Le choix en faveur de l'une ou l'autre stratégie en matière de cadre légal pour la REDD+ (nouvelle loi ou/et amendements aux textes existants) ne sera fait qu'à l'issue de l'étude sur la conception du cadre de mise en œuvre (cf. 2c du RPP). Néanmoins au stade actuel les projets législatifs modifiant la loi sur la protection de l'environnement et le code forestier ont déjà intégré des dispositions REDD+ d'ordre général. |
| "Prévoir de fournir plus de détails sur ce qui est prévu pour obtenir le CLIP" | PB-8 recommandation (e) | Les procédures et la portée du Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) seront précisées en particulier lors des travaux sur les sauvegardes sociales et environnementales. |

| Commentaire (s) | Source (*) | Réponse (cf. texte et/ou brève description) |
|---|--|--|
| Clarifier la question des contributions en nature du Gouvernement et des sources de cofinancement actuel | Commentaire des évaluateurs indépendants | Cette question pourra être clarifiée à l'issue de l'atelier de démarrage, en fonction du budget annuel prévu par la partie gouvernementale. On peut déjà indiquer que l'essentiel des financements nationaux seront apportés sous forme de contributions en nature (cf RPP composante 6 qui indique que la plupart des dépenses couvertes par le Gouvernement concernent divers équipements). A ce jour la seule planification budgétaire détaillée par type de dépenses concerne les trois organisations de l'ONU-REDD (cf. budget annexe 1 du NPD). |
| Préciser plus clairement la participation de chaque partie prenante clé lors de l'atelier de validation (dresser une liste des acronymes peut aussi être utile) et préciser aussi dans quelle mesure il a été et il sera tenu compte des observations et commentaires d'ordre général qui ont été formulés. | Commentaire des évaluateurs indépendants | L'annexe 1a du RPP détaille la participation des parties prenantes à cet atelier. Il est bon de rappeler les commentaires généraux sortis de cet atelier. Deux d'entre eux concernent le chantier Information-Education-Communication (traductions en langues locales et sensibilisations en milieu scolaire) qui aura effectivement les moyens de répondre à ces demandes. Deux autres commentaires concernent les sauvegardes REDD+ : le besoin d'adapter les cadres de référence internationaux au contexte national (explicitement repris dans la section 2d du RPP) et la mise en place d'un comité de suivi sur les risques et les bénéfices socio-environnementaux de la REDD+ (ajouté à la section 2d du RPP). Le dernier commentaire (reprendre les objectifs de REDD+ dans les textes de loi) semble évident, quelle que soit l'option choisie pour le cadre législatif de la REDD+. |
| Durée du programme | Analyse de l'équipe ONU-REDD avec la CN-REDD | La durée du programme est proposée à 3 ans (au lieu de 2 ½ tel que proposée dans le R-PP 2012) afin d'être plus réaliste et en vue des délais additionnels de mise en œuvre de la phase de préparation à la REDD+ dans autres pays plus avancés. |

Annexe 3. Principes pour les programmes nationaux ONU-REDD

[texte original et disponible en anglais seulement]

[texte original et disponible en anglais seulement]

Preamble

- Respect the United National Development Group's (UNDG) Guidance Note on Joint Programming, which states: "The decision to select one or a combination of fund management options for a joint programme should be based on how to achieve the most effective, efficient and timely implementation, and to reduce transaction costs for national partners, donors and the UN."
- Commit to:
 - Minimizing national counterpart transaction costs
 - Putting the interests of the national counterpart ahead of agency interests
 - Taking advantage of agencies' comparative advantages in implementation support
- Recognise that National Programmes (NP) are country-driven and designed to serve countries REDD+ readiness needs

Principles

- The UN REDD Programme will identify a lead agency that will be accountable to the Management Group for programme delivery in that country
- The determination of which agency should play the lead role in any particular country should be made on the basis of which agency has the comparative advantage in providing effective, efficient and timely implementation. This includes:
 - UN Country Team roles set out in the UNDAF
 - Relationship and past project implementation experience with the national counterpart
 - In-country capacity to support the implementation modality
 - Guidance from the UN Resident Coordinator
- In instances of national implementation, the national counterpart should expect to receive funds from one agency, based on the agreed NP. If there is more than one national counterpart, there may be more than one UN agency transferring funds
- Where it is not possible to have only one UN agency transferring funds to a national counterpart, multiple agency channels should use the same cash transfer modality, based on the Harmonized Approach to Cash Transfer (HACT) process, and coordinate the timing of cash transfers to the single national counterpart
- The Lead agency in a country shall support inter-agency coordination (including non-resident agencies) and shall fund the Programme Management Unit (PMU), or equivalent. The PMU will include a coordinator, recognized by each agency as supporting the overall NP
- A national counterpart may receive direct technical assistance from a UN agency. The budgeted amount that is used for directly implemented technical assistance shall be agreed with the national counterpart before the NP allocations are submitted for approval
- Directly implemented technical assistance should be integrated into the overall NP workplan, managed by the PMU, or equivalent
- Technical support missions by UN agencies to support NP implementation and other Targeted Support shall be charged to the *Support to National REDD+ Actions – global programme* (Global Programme)
- Where UN agency direct support costs are charged to a NP budget, they should be agreed (in writing) in advance with the national counterpart

Annexe 4. Termes de référence initiaux du Comité de pilotage ONU-REDD

Définition

Le comité de pilotage du programme ONU-REDD en République du Congo (« Comité de Pilotage ONU-REDD / Congo ») aura pour buts l'orientation stratégique et technique de la mise en œuvre du programme. C'est une structure conjointe d'orientation entre le pays (MEFDD, CN-REDD, acteurs non-gouvernementaux) et les organisations du système de Nations Unies engagés dans ce programme (FAO, PNUD, PNUE).

Rôles spécifiques

Les rôles spécifiques du *Comité de Pilotage ONU-REDD / Congo* comprendront, par rapport à la mise en œuvre du *Programme d'appui aux processus REDD+ en République du Congo* (financement ONU-REDD) :

1. Approbation des plans de travail et budget annuels, et révision en cours d'année si pertinent.
2. Examen et adoption des rapports annuels de progrès.
3. Harmonisation du programme avec les priorités nationales du développement, les documents UNDAF du pays et les autres interventions dans le domaine (FCPF, UE-REDD, *et al.*).
4. Analyse de la mise en œuvre et proposition de corrections aux problèmes ou retards opérationnels.
5. Révision, si nécessaire, des arrangements institutionnels et opérationnels de mise en œuvre.
6. Assurance de la cohérence technique des chantiers REDD+ et domaines liés.
7. Vérification de la conformité de la mise en œuvre du programme avec les politiques et normes nationales ainsi qu'avec les directives et standards de Nations Unies.
8. Adoption des communications clé pour le Conseil d'Orientation et/ou le Secrétariat ONU-REDD.

Composition

Le *Comité de pilotage ONU-REDD / Congo* sera co-présidé par le Ministre de tutelle de la REDD+ (i.e. MEFDD), ou son représentant, et le Coordonateur résident de Nations Unies au Congo, ou son représentant. Il sera aussi composé des représentants des organisations de Nations Unies qui font partie de l'ONU-REDD (FAO, PNUD et PNUE) et de deux (2) représentants non-gouvernementaux (société civile et peuples autochtones, respectivement). Le Coordonateur national REDD+ y participera, en qualité de secrétaire, avec des membres de la Coordination nationale REDD+ en fonction des besoins.

Fréquence de réunions

Le *Comité de Pilotage ONU-REDD / Congo* se réunira une fois par an, ainsi qu'autant de fois que nécessaire, à la demande d'un de ses co-présidents.

→ *Les Termes de Référence du Comité de Pilotage ONU-REDD / Congo seront finalisés et adoptés lors de l'atelier/mission de lancement du programme*

Annexe 5. Termes de référence des postés clé à recruter sous ONU-REDD

Conseiller Technique Principal (CTP)

Type de poste :

International [recrutement : PNUD]

Objectifs :

Fournir la vision stratégique de la REDD+ et assurer la qualité technique et la cohérence des chantiers REDD+, ainsi que coordonner l'équipe de professionnels et de consultants à la CN-REDD, les efforts de participation et les actions des organisations de l'ONU-REDD.

Taches spécifiques :

- Fournir un conseil stratégique au Gouvernement, à la CN-REDD et aux parties prenantes du processus REDD+
- Accroître les connaissances techniques et politiques autour de la REDD+ dans le pays
- Gérer quotidiennement avec le Coordonnateur national les activités et équipes engagées avec le financement ONU-REDD, en assurant l'alignement avec le processus REDD+ national
- Préparer, lancer et suivre les activités financées par l'ONU-REDD
- Préparer les plans de travail, budgets et rapports ONU-REDD

Durée

3 ans (probablement contrat d'un an renouvelable)

Supervision

Supervision directe du Coordonnateur National REDD+, supervision générale du Directeur pays du PNUD-Congo et supervision technique du Conseiller régional PNUD/REDD+ pour l'Afrique. Travail étroit avec les professionnels FAO et PNUE qui suivent le programme national ONU-REDD du Congo. Bien qu'il soit recruté par le PNUD, le CTP est le référent technique et de gestion principale au sein de la CN-REDD pour les trois organisations de l'ONU-REDD et il a pour mission d'optimiser le soutien technique et financier du programme ONU-REDD dans son ensemble.

Qualifications requises :

- Diplôme de Master ou équivalent en gestion de ressources naturelles, économie ou discipline liée au développement.
- Au moins 7 années d'expérience professionnelle dans le développement, y compris au moins 5 années d'expérience directe en la gestion de projets ou programmes internationaux ;
- Maîtrise des questions de changement climatique, REDD+ et du contexte de la CCNUCC.
- Qualités relationnelles et de gestion des ressources humaines et excellente maîtrise de la communication orale et écrite.
- Expérience dans les processus de dialogue entre gouvernements et sociétés civiles, et dans la construction de consensus.
- Bilingue anglais et français.

Expert MNV

Type de poste :

International [recrutement : FAO]

Objectif :

Coordonner et superviser les activités en lien avec le développement d'un système national de surveillance et de mesure, notification et vérification (S & MNV) de la REDD+, en particulier les activités liés à l'élaboration d'un inventaire national forestier et d'un système de surveillance des forêts par télédétection.

Tâches spécifiques :

- En collaboration avec la CN-REDD, planifier et coordonner le développement d'un plan d'action pour le développement d'un système national S&MNV.
- Identifier les besoins, capacités et les systèmes existants en matière de télédétection, système d'analyse géographique, système de surveillance des forêts et inventaire forestiers.
- Identifier et impliquer les parties prenantes, les partenaires potentiels et les intervenants clés dans la définition du plan d'action.
- Organiser et exécuter des ateliers et des rencontres de renforcement des capacités sur les exigences de la CCNUCC en matière de systèmes de surveillance des forêts, de télédétection et d'inventaires forestiers.
- Préparer une approche méthodologique et financière pour la mise en place et/ou le renforcement d'un inventaire national forestier;

Durée :

2 ans (renouvelables)

Supervision :

Co-supervision générale et technique par le Coordonnateur national REDD+ et le Lead Technical Unit « FOMC » sous la supervision du Lead Technical Officer (TBD).

Qualifications requises :

- Diplôme universitaire supérieur en foresterie, sciences environnementales, gestion des ressources naturelles et/ou dans une discipline apparentée.
- Trois à cinq ans d'expérience pertinente dans le domaine du suivi et de l'évaluation des ressources forestières par télédétection, les inventaires forestiers, les systèmes d'information géographique et/ou la gestion des ressources naturelles.
- Expérience dans l'enseignement, en particulier dans les cours de courte durée sur les thématiques liées aux systèmes de surveillance et aux inventaires forestiers.
- Une connaissance de la REDD+ et des enjeux liés à la CCNUCC est un atout.
- Expérience préalable dans un pays en développement et dans la sous-région un atout.
- Une connaissance courante du français et bonne maîtrise de l'anglais.

Expert national sur les bénéfices multiples de la REDD+

Type de poste :

National [recrutement : PNUE]

Objectifs :

- Améliorer la compréhension, les capacités et l'engagement des parties prenantes sur les bénéfices multiples de la REDD+ en République du Congo ;
- Développer des outils de gestion, suivi et intégration des bénéfices multiples dans le processus REDD+ national, notamment au sein de la stratégie nationale et des mécanismes de mise en œuvre (ex. registre);
- Préparation de plans d'investissements basés sur les options stratégiques et l'analyse des bénéfices multiples dans le sens d'une transition vers un développement vert en République du Congo.

Taches spécifiques :

- Produire des analyses permettant de quantifier, valoriser et cartographier les bénéfices multiples de la REDD+ en République du Congo et suivre la réalisation d'une étude prospective du potentiel REDD+ ;
- Effectuer diverses sessions de sensibilisation, consultation et de formation auprès de la société civile et de l'administration congolaises ;
- Développer un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire et d'identification des zones prioritaires pour la REDD+ sur la base d'analyses intégrant les multiples coûts et bénéfices de la REDD+ ;
- Développer un ou plusieurs plans d'investissements opérationnels prioritaires pour la mise en œuvre des options stratégiques REDD+ à même de renforcer la transition nationale vers une trajectoire de développement vert.

Durée :

3 ans (probablement contrat d'un an renouvelable)

Supervision :

Co-supervision générale et technique par le Coordonnateur national REDD+ et le point focal PNUE ; supervision technique additionnelle possible en fonction de l'expertise de la CN-REDD et des partenaires disponibles (ex. UNEP-WCMC).

Qualifications requises :

- Diplôme universitaire de niveau au moins bac +5 dans le domaine des sciences de l'environnement, des politiques publiques, de l'économie, ou autres formations d'un niveau et contenu équivalents ou pertinents ;
- Avoir au minimum 5 ans d'expérience professionnelle ;
- Solides connaissances en économie de l'environnement ;
- Excellente capacité de synthèse ;
- Expérience et volonté d'écrire des notes conceptuelles, des documents d'orientation et autres outils opérationnels ;
- Capacité d'interaction au niveau politique avec des partenaires nationaux en République du Congo ;
- Parfaite maîtrise écrite et orale du français ;
- La maîtrise professionnelle de l'anglais est appréciée.